
Femmes et enfants en errance, le sans-abrisme au féminin

Recherche-action sur le parcours des femmes avec enfants au sein
de trois structures d'accueil en Wallonie et à Bruxelles

Femmes et enfants en errance, le sans-abrisme au féminin

Recherche-action sur le parcours des femmes avec enfants au sein
de trois structures d'accueil en Wallonie et à Bruxelles

COLOPHON

Femmes et enfants en errance, le sans-abrisme au féminin
Recherche-action sur le parcours des femmes avec enfants au sein de trois
structures d'accueil en Wallonie et à Bruxelles

Une édition de la Fondation Roi Baudouin,
rue Brederode 21
à 1000 Bruxelles

AUTEUR(S)

Patrick Italiano, Centre d'Étude de l'Opinion - ULG,
avec la collaboration d'Ulya Kuçukyildiz

COORDINATION POUR LA FONDATION ROI BAUDOUIIN

Françoise Pissart, directrice
Françoise Genel, coordinateur de projet senior
Pascale Taminiaux, coordinateur de projet senior
Nathalie Troupée, collaborateur de projet

CONCEPTION GRAPHIQUE

Salutpublic

MISE EN PAGES

TiltFactory

PRINT ON DEMAND

Manufast-ABP asbl, une entreprise de travail adapté
Cette publication peut être téléchargée gratuitement
sur notre site www.kbs-frb.be

Une version imprimée de cette publication électronique peut être commandée
(gratuitement) sur notre site www.kbs-frb.be,
par e-mail à l'adresse publi@kbs-frb.be ou auprès de notre centre de contact,
tél. + 32-70-233 728, fax + 32-70-233-727

DÉPÔT LÉGAL

D/2848/2016/18

NUMÉRO DE COMMANDE

3448
Décembre 2016
Avec le soutien de la Loterie Nationale

Cette recherche-action s'appuie sur les interviews d'une trentaine de femmes accueillies dans trois structures d'aide aux sans-abri (Comme Chez Nous à Charleroi, Samusocial et La Source à Bruxelles) soutenues dans le cadre de l'opération Viva for Life. Elle a été financée par CAP48 et la Fondation Roi Baudouin, avec le support du Ministre-Président de la Région wallonne, Paul Magnette, et du Vice-Président du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Jean-Claude Marcourt.

Comité d'accompagnement

Sophie Croonen, Service du Délégué général aux Droits de l'enfant
Nicolas De Kuysche, Le Forum Bruxelles contre les inégalités
Pascale De Ridder, SSM Ulysse
Ariane Dierickx-Petit, L'Ilot
Pierre Doyen, Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté
Fouzia Elmarabet, SAJ de Bruxelles
Pierre-André Hallet, Juge de la Jeunesse à Charleroi
Deborah Oddie, Fédération des Maisons d'Accueil et des Services d'Aide aux Sans-Abri

Comité de pilotage

Laurence Bourguignon, Samusocial de Bruxelles
Manu Condé, Comme Chez Nous asbl
Sophie Crapez, Comme Chez Nous asbl
Blandine Despret, CAP48
Déborah Dewulf, Cabinet du Ministre-Président de la Région wallonne, Paul Magnette
Anne-Françoise Genel, Fondation Roi Baudouin, à partir d'octobre 2015
Patrick Italiano, Université de Liège
Floriane Philippe, La Source asbl
Pascale Taminiaux, Fondation Roi Baudouin, jusqu'en octobre 2015
Renaud Tockert, CAP48
Cédric Vranken, Cabinet du Vice-Président du Gouvernement
de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Jean-Claude Marcourt

AVANT-PROPOS

La très grande précarité et le sans-abrisme touchent un nombre croissant de femmes. Moins visibles que les hommes dans l'espace public, les femmes en errance présentent des vulnérabilités particulières, d'autant plus qu'elles sont souvent accompagnées d'enfants. Plusieurs projets soutenus lors de l'édition 2014 de l'opération Viva for Life concernaient d'ailleurs l'accueil et la prise en charge de ce public particulier.

Il était urgent de mieux connaître cette face cachée de l'exclusion, ses causes et ses conséquences, et de s'en faire une idée plus précise au travers d'expériences vécues. Voilà pourquoi CAP48 et la Fondation Roi Baudouin se sont associés pour financer une recherche-action, avec l'aide du Ministre-Président de la Région wallonne, Paul Magnette, et du Vice-Président du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Jean-Claude Marcourt. Cette mission a été confiée à Patrick Italiano, chercheur à l'Université de Liège. L'objectif était, d'une part, de dresser une série de constats qualitatifs sur les femmes en errance accompagnées d'enfants - les mécanismes d'exclusion qui sont en jeu, leurs besoins, leur parcours et ses conséquences sur les enfants - et, d'autre part, de formuler des pistes d'action et des recommandations à l'attention des décideurs et des acteurs de terrain.

Pour ce faire, il a été décidé de s'appuyer sur l'expérience de trois structures d'accueil pour sans-abri soutenues dans le cadre de Viva for Life (Comme Chez Nous à Charleroi, le Samusocial et La Source à Bruxelles) et plus spécifiquement sur les récits de vie de femmes qui y sont prises en charge. Une trentaine d'entre elles, mères d'un ou de plusieurs enfants et pour la plupart victimes de violences graves, ont été rencontrées et longuement interviewées. Les éléments ainsi recueillis ont été mis en commun avec des données qualitatives et quantitatives fournies par les trois associations.

Un comité de pilotage, composé des organismes financeurs, des trois services d'accueil et du chercheur, a coordonné ces travaux. Par ailleurs, un comité d'accompagnement a été mis en place dans une optique plus large : guider la recherche et, surtout, contribuer à la formulation des recommandations. Il s'est réuni à quatre reprises. La dernière réunion a activement impliqué les membres dans le développement de pistes d'action. Ces recommandations s'articulent essentiellement autour de trois grands enjeux (le logement, les besoins des femmes ainsi que les questions touchant à la parentalité et aux enfants) et de trois moments dans leur parcours (la prévention, la prise en charge et la sortie de l'urgence).

Les commanditaires de cette recherche-action espèrent que l'analyse des récits de vie et les propositions formulées pourront contribuer à une meilleure connaissance du public des femmes en errance accompagnées d'enfants et, bien sûr, à une meilleure politique de prévention et de prise en charge dans ce domaine.

Ils tiennent à remercier chaleureusement tous ceux qui se sont investis dans ce travail : en particulier Patrick Italiano, les collaborateurs de Comme Chez Nous, du Samusocial et de La Source, ainsi que les membres du comité d'accompagnement. C'est grâce à leur contribution active que ce rapport a pu devenir ce qu'il est : un état des lieux sur une problématique trop méconnue, de même qu'un plaidoyer pour des mesures ciblées qui prennent mieux en compte l'extrême vulnérabilité des femmes en errance et qui soutiennent le développement de leurs enfants.

TABLE
DES MATIÈRES

Avant-propos	7
Synthèse	11
Samenvatting	13
1. Introduction	15
2. Travail de terrain et définition de l'angle d'approche	16
3. Quelques notes bibliographiques	18
AMA (Fédération des maisons d'accueil et des services d'aide aux sans-abri).....	18
Des familles sans chez-soi : quel accompagnement des enfants et des parents en maison d'accueil ?.....	18
La Strada : femmes en rue, dans les services d'hébergement d'urgence, et les maisons d'accueil bruxelloises	19
Marpsat Maryse. Un avantage sous contrainte : le risque moindre pour les femmes de se trouver sans abri	21
Bassuk et al., Multiply homeless families: the insidious impact of violence	21
Firdion J.-M., Influence des événements de jeunesse et héritage social au sein de la population des utilisateurs des services d'aide aux sans-domicile	22
4. Constats issus des interviews	24
4.1. Les expériences de violence, thème central des interviews	24
Une violence quasi omniprésente dans les récits	24
Un lien direct ou indirect entre violences subies et errance	25
La violence dans l'enfance ou l'adolescence	26
4.2. Les ressources disponibles	27
Faibles ressources scolaires.....	27
Faibles ressources sociales.....	27
4.3. Les conditions d'accueil et d'hébergement	28
4.4. La parentalité et la place des enfants	29
Les enfants avant l'errance	29
Les enfants pendant et après l'errance.....	31
4.5. Les parcours migratoires	31
4.6. L'accès au logement	31
5. Recommandations issues de la démarche de recherche-action	33
5.1. Le logement et l'hébergement	34
Priorité au maintien en logement	34
Augmenter la disponibilité de logements	34
Garantir un nombre de places d'accueil suffisant pour les victimes de violences conjugales et familiales	35
5.2. Les besoins des femmes	35
Baisser les seuils d'accès administratifs	35
Assurer l'accès et la continuité des soins	35
Aider les femmes à restaurer leur estime de soi.....	35

Éviter la « double peine » pour les victimes de violence avec un parcours de migration	36
Promouvoir une fertilisation croisée des expertises entre services concernés	36
5.3. Les enfants et la parentalité.....	37
Permettre l'accès de tous les membres de la famille aux maisons d'accueil.....	37
Promouvoir les projets de soutien au développement de l'enfant dans les maisons d'accueil et les services d'accueil de jour	37
Favoriser la collaboration entre le secteur du sans-abrisme et le secteur de l'aide à la jeunesse	37
5.4. Transversalité.....	37
6. Bibliographie	39
Annexe I : Guide d'entretien et conditions de passation des interviews de femmes en errance.....	41
1. Explications et consignes.....	43
1.1. Thème général : historique des violences subies et éventuels échos ressentis avec des situations ou dispositifs d'aide	43
1.2. Condition de sélection et de réalisation des interviews.....	43
A. Identification de l'intervieweur	43
B. Profil des personnes interviewées	44
C. Conditions de réalisation de l'interview.....	44
2. Guide d'entretien	46
2.1. Présentation de la recherche et de la demande d'interview.....	46
2.2. Questions en guise d'introduction	46
2.3. Approfondissements	47
2.4. Votre rôle de mère.....	47
2.5. Conditions d'aide ou d'accueil	47
2.6. Témoignages indirects	48
2.7. Évaluation par la femme de ses liens sociaux ou de son état d'isolement.....	48
2.8. Clôture de l'interview	48
2.9. Informations contextuelles à demander ou à relier à l'interview si elles sont déjà connues via le dossier de la femme interrogée.....	48
2.10. Évaluation et/ou commentaires de l'intervieweur.....	48
Annexe II : Tableau des constats et des pistes de recommandation soumises au Comité d'accompagnement	49
Thème : logement / hébergement	51
Thème : besoins et vécu de la femme.....	52
Thème parentalité / enfant.....	53

SYNTHÈSE

Mieux (faire) connaître la problématique des femmes sans-abri et de leurs enfants ; suggérer des recommandations politiques en réponse à leurs besoins spécifiques ; mais aussi donner la parole à ce public extrêmement fragilisé, lui donner une existence, faire écho à des témoignages souvent poignants : tels étaient les trois grands objectifs de cette recherche-action.

Les parcours de vie de la trentaine de femmes interviewées dans les trois services d'accueil présentent un grand nombre de similitudes. Ce qui frappe d'emblée, c'est l'omniprésence de la violence. À quelques exceptions près, toutes les femmes racontent des épisodes répétés de violence subie dans l'enfance ou à l'âge adulte, aussi bien de la part d'un conjoint que de membres de leur famille ou de personnes externes : maltraitances physiques, qui peuvent être liées à des troubles psychiatriques ou à diverses formes d'assuétude du conjoint, mais aussi harcèlement psychologique, qui déstabilise la victime, altère son jugement sur ce qu'elle subit et peut ainsi la pousser à endurer trop longtemps une situation insoutenable.

Plusieurs autres raisons peuvent expliquer pourquoi beaucoup de ces femmes n'ont pas réagi plus tôt : leur dépendance économique, leur isolement, la précarité de leur statut (notamment pour des femmes d'origine étrangère venues dans le cadre d'un regroupement familial), leur manque d'information sur leurs droits ou encore l'espoir que leur conjoint finira par « s'en sortir »... Mais avant tout, l'intérêt des enfants : certaines mères pensent en effet les protéger en acceptant de prendre la violence sur elles. D'ailleurs, il n'est pas rare que l'enfant soit aussi le déclic qui les décide à prendre la fuite, soit parce que le conjoint a franchi la ligne rouge en s'en prenant aussi à lui, soit parce que l'enfant réagit à la situation en présentant lui-même des signes de mal-être ou de violence.

Les témoignages illustrent à quel point les femmes en errance gardent des traces psychologiques des violences qu'elles ont subies : elles doutent d'elles-mêmes, se sentent salies, éprouvent un sentiment de honte ou de culpabilité... C'est bien sûr un facteur aggravant de vulnérabilité, qui vient souvent s'ajouter à un manque de ressources financières, culturelles et sociales, un faible niveau de qualification et un réseau social et familial limité, voire des problèmes chroniques de santé mentale.

Les femmes en errance et leurs enfants ont donc des besoins spécifiques auxquels il est urgent de mieux répondre. Pas forcément en créant de nouvelles structures, mais en mettant plutôt l'accent sur une amélioration des dispositifs existants, sur une meilleure (in)formation de tous les intervenants concernés par la problématique de la grande précarité (féminine) et par un développement des approches transversales. L'étude énumère un certain nombre de pistes.

Une première série de recommandations concerne les maisons d'accueil, qui devraient être organisées de manière à être plus accessibles à ce public. Ainsi, lorsque des femmes se présentent en couple, avec un nouveau compagnon qui peut jouer un rôle de soutien, l'obligation de séparation souvent imposée par la structure d'accueil est très mal vécue et peut amener à refuser les solutions proposées.

D'autre part, l'enfant doit absolument figurer au centre des préoccupations. Il est, à travers tous les récits, un repère essentiel dans l'existence de ces femmes et un levier possible de réinsertion. Ce

levier reste cependant très vulnérable : en effet, les situations de violences dont l'enfant a été témoin (ou parfois même victime) laissent souvent des séquelles qui nécessitent une prise en charge professionnelle dès l'hébergement d'urgence et un soutien psychologique à plus long terme. Des solutions créatives doivent aussi être trouvées pour s'occuper de l'enfant lorsque la maman veut poursuivre un travail (même irrégulier) lui procurant un certain revenu ou est contrainte d'effectuer diverses démarches administratives. Une éventuelle décision de placement ne doit être prise qu'avec la plus extrême prudence, en tenant compte de l'expérience de violence qu'a connue la femme et du rôle moteur que peut jouer l'enfant pour elle. Cela implique entre autres une meilleure connaissance réciproque et des collaborations plus intensives entre le secteur du sans-abrisme et celui de l'aide à la jeunesse.

Néanmoins, par définition, un hébergement d'urgence ne peut être qu'une solution temporaire, en réponse à une situation de crise. L'objectif doit donc être de permettre à la femme en errance de retrouver rapidement un logement durable, à l'abri de l'auteur des violences. Là aussi, plusieurs idées sont lancées dans l'étude. Elles vont de la promotion de l'habitat partagé au renforcement des agences immobilières sociales et des divers services d'accompagnement, en passant par le développement d'outils qui pourraient rassurer des propriétaires privés. On pourrait aussi prévoir des dérogations pour faciliter une installation provisoire dans un logement qui ne répond pas encore pleinement aux normes d'habitabilité.

Plus largement encore, d'autres actions devraient être entreprises en matière d'information et d'accès aux droits et aux services, notamment en réduisant les obstacles administratifs. La santé (mentale) constitue également un enjeu vital : il faut d'abord veiller à assurer la continuité des soins de base au cours de l'errance et de l'accueil d'urgence, puis aider les femmes maltraitées à retrouver leur confiance en soi, par un travail individuel et collectif de plus longue haleine. Enfin, l'étude pointe le cas des femmes migrantes victimes de violences. Beaucoup sont venues en Belgique dans le cadre d'un mariage et se voient menacées d'expulsion à la suite de leur séparation avec le conjoint violent. Il faut leur éviter cette « double peine » en maintenant, au moins temporairement, leur droit de séjour ou en leur accordant un droit de séjour autonome pour circonstances exceptionnelles.

SAMENVATTING

Dit actieonderzoek had drie grote doelstellingen: de problematiek van dakloze vrouwen en hun kinderen beter leren kennen en bekend maken; beleidsaanbevelingen voorstellen die inspelen op hun specifieke noden; en ook een stem geven aan dit uiterst kwetsbaar publiek, de aandacht trekken op hun bestaan, verspreiden van vaak schrijnende getuigenissen.

Het levenstraject van de zowat dertig vrouwen die werden geïnterviewd in drie opvangdiensten, vertoont veel gelijkenissen. Wat meteen opviel, is de alomtegenwoordigheid van geweld. Op enkele uitzonderingen na vertellen alle vrouwen over herhaaldelijk geweld dat ze ondergingen vanaf hun kindertijd en dat niet stopte toen ze volwassen werden, zowel vanwege een echtgenoot als van leden van hun familie en externe personen: fysieke mishandeling, die kan worden gerelateerd aan psychiatrische problemen of allerlei vormen van verslaving van een echtgenoot; maar ook psychologische intimidatie, die het slachtoffer ontregelt, haar oordeel over wat ze ondergaat verdraait en haar aldus aanzet om deze onhoudbare situatie te lang te verdragen.

Meerdere andere redenen kunnen verklaren waarom veel van deze vrouwen niet eerder gereageerd hebben: hun economische afhankelijkheid, hun isolement, een onzeker statuut (in het bijzonder voor vrouwen van vreemde origine die hier beland zijn via een gezinshereniging), hun gebrek aan informatie over hun rechten of ook de hoop dat hun echtgenoot er uiteindelijk 'zal uitgeraken'... Maar bovenal het belang van de kinderen: sommige moeders denken immers dat ze hen beschermen door het geweld te aanvaarden en de schuld ervoor op zich te nemen. Het is overigens niet uitzonderlijk dat een kind de aanzet geeft voor hun beslissing om te vluchten, ofwel omdat de echtgenoot een rode lijn heeft overschreden door zich ook te vergrijpen aan het kind, ofwel omdat het kind als reactie op de situatie zelf tekenen van onbehagen en geweld begint te vertonen.

De getuigenissen illustreren in welke mate dakloze vrouwen de psychologische sporen blijven dragen van het geweld dat ze ondergingen: ze twijfelen aan zichzelf, lijden onder de vernedering, hebben een gevoel van schaamte en schuld... Dat maakt de kwetsbaarheid uiteraard erger en komt vaak bovenop het gebrek aan financiële, culturele en sociale ruimte, een lage scholing en een beperkt sociaal en familiaal netwerk, en ook chronische mentale problemen.

Dakloze vrouwen en hun kinderen hebben dus specifieke noden die dringend beter moeten worden aangepakt. Niet noodzakelijk door het oprichten van nieuwe structuren, maar veeleer door de nadruk te leggen op het verbeteren van de bestaande voorzieningen, op een betere voorlichting en opleiding van alle actoren die betrokken zijn bij de problematiek van grote kwetsbaarheid (van vrouwen) en door de ontwikkeling van transversale benaderingen. De studie somt een aantal denkpijpen op.

Een eerste reeks aanbevelingen gaat over de opvanghuizen, die zich anders zouden moeten organiseren om toegankelijker te zijn voor dit publiek. Als vrouwen zich bijvoorbeeld aanbieden als koppel, met een nieuwe gezelschap die een ondersteunende rol kan spelen, dan legt het opvanghuis vaak een verplichte 'scheiding' op: dat wordt vaak erg slecht onthaald en kan leiden tot een weigering van de aangeboden oplossing.

Anderzijds is het kind uiteraard de belangrijkste zorg. Uit alle verhalen blijkt dat een kind in het leven van deze vrouwen een essentieel houvast is en een mogelijke hefboom voor herinschakeling. Deze hefboom blijft echter erg kwetsbaar: de geweldsituaties waarvan het kind getuige (of soms zelfs slachtoffer) was, hebben vaak pijnlijke gevolgen die vanaf de noodopvang professioneel moeten worden aangepakt en een ondersteuning op langere termijn vereisen. Er moeten voor het kind ook creatieve opvangoplossingen worden gezocht als de mama wil blijven werken om een, zelfs onregelmatig, inkomen te hebben of als ze diverse administratieve stappen wil zetten. Een eventuele plaatsingsbeslissing mag slechts met de grootste omzichtigheid worden genomen: ze moet rekening houden met het geweld dat de vrouw heeft ervaren en met de drijvende kracht die het kind voor haar kan zijn. Dat impliceert onder meer een betere wederzijdse kennis en een intensievere samenwerking tussen de daklozensector en de jeugdbijstand.

Noodopvang is per definitie een tijdelijke oplossing die inspeelt op een crisissituatie: het is de bedoeling om de dakloze vrouw in staat te stellen snel een duurzame woning te vinden, weg van de geweldpleger. Ook op dat vlak lanceert de studie meerdere ideeën: het delen van een woning promoten, sociale verhuurkantoren en allerlei begeleidingsdiensten versterken, of instrumenten ontwikkelen die verhuurders van privéwoningen kunnen geruststellen. Men zou ook kunnen toestaan dat een woning die nog niet volledig voldoet aan de woonbaarheidsnormen, in afwachting toch al dienst zou kunnen doen als tijdelijk verblijf.

Nog ruimer zouden administratieve belemmeringen inzake voorlichting en de toegang tot rechten en diensten moeten worden weggewerkt. De (mentale) gezondheid vormt eveneens een levensbelangrijke uitdaging: eerst komt het erop aan dat de basiszorg wordt voortgezet tijdens de dakloosheid en de noodopvang, en vervolgens moeten mishandelde vrouwen op langere termijn individueel en collectief worden geholpen om hun zelfvertrouwen terug te vinden. Tot slot gaat de studie in op de situatie van migrantenvrouwen die het slachtoffer zijn van geweld. Velen zijn naar België gekomen in het kader van een gezinshereniging en dreigen uitgewezen te worden als ze scheiden van een gewelddadige echtgenoot. Deze 'dubbele straf' moet hen bespaard blijven door hun verblijfsvergunning minstens tijdelijk te behouden of door hen een autonome verblijfsvergunning toe te kennen wegens uitzonderlijke omstandigheden.

1. INTRODUCTION

Pour compléter, renforcer et rendre plus efficace le soutien accordé par CAP48, Viva for Life et la Fondation Roi Baudouin, avec le support du Ministre-Président de la Région wallonne, Paul Magnette, et du Vice-Président du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Jean-Claude Marcourt, à trois projets d'accueil de femmes en errance avec enfants, il a été décidé à l'été 2015 de promouvoir une recherche-action sur ce thème. Les objectifs fixés étaient doubles : faire émerger des constats de terrain afin d'affiner la connaissance du public, de ses besoins, de ses parcours, mais aussi et surtout de formuler, au terme de la recherche-action, des pistes de recommandations utiles aux décideurs politiques responsables de certains aspects de ce problème, aux acteurs de terrain, qui les prennent en charge, et au public en général appelé à soutenir les actions d'aide à ces femmes et ces enfants.

Cette démarche a d'emblée présenté de grandes forces et de grandes limites. Parmi ces dernières, les moyens et délais qui ne permettaient pas d'envisager toutes les facettes des problématiques soulevées, ni de prévoir des démarches méthodologiques de grande ampleur qui auraient permis d'objectiver quantitativement des profils, des parcours, des évolutions. Il ne s'agissait de toute façon pas de « réinventer l'eau chaude », puisque des études existent, sous différents angles, raison pour laquelle le sujet n'est pas méconnu. Toutefois, ces limites ont obligé à faire des choix quant aux thématiques.

Il faut aussi souligner, en contrepartie, la force de ce qui a été mis en place : un travail en partenariat étroit entre les services de terrain associés, qui détiennent une connaissance forgée au quotidien des publics aidés, la coordination scientifique, les ressources des partenaires demandeurs (CAP48 et la Fondation Roi Baudouin), et les expertises mobilisées dans l'accompagnement de la recherche. Cette collaboration étroite a permis de cibler de façon pertinente et réaliste les questions de recherche, de mobiliser les connaissances déjà existantes, tant sur le terrain que dans la « littérature », et de discuter de façon constructive des pistes d'analyse et de recommandations au fur et à mesure qu'elles prenaient forme. Le principe de co-construction a été présent dans tous les aspects de la démarche, depuis la définition de l'angle d'approche avec les services partenaires, en passant par le dialogue entre les connaissances de terrain et le contenu des interviews, jusqu'à la rédaction des recommandations avec une participation active des membres du comité d'accompagnement.

Dans l'économie générale du travail, c'est le volet recommandation qui a été privilégié une fois que le travail de terrain des interviews a été accompli. Non que celui-ci fût pauvre ou peu utile, mais la valeur ajoutée de la réflexion sur les actions à mener a été considérée, dans le contexte de cette recherche-action, comme plus grande que le supplément de connaissance, en tant que tel, des témoignages recueillis. La partie des constats se garde donc de tentatives de généralisation ou de dénombrements, et relève des récurrences en rapport avec ce que l'on savait ou supposait déjà. L'usage qui en est fait sert surtout à soutenir les pistes d'action vers lesquelles ce projet tendait dès son lancement.

2. TRAVAIL DE TERRAIN ET DÉFINITION DE L'ANGLE D'APPROCHE

Parmi les éléments contextuels ayant amené à la mise en œuvre de cette recherche-action, on peut inclure les préoccupations de beaucoup d'observateurs voyant augmenter le nombre de femmes avec enfants dans les structures d'accueil d'urgence. Toutefois, notre mission ne pouvait porter sur une telle quantification, dès lors que la définition de recommandations ne s'appuie pas sur un dénombrement, et que d'autres démarches, que nous évoquerons plus loin, ont récemment abordé la question. L'existence de rapports de recherche (à l'époque à paraître - voir infra pour une synthèse de ces rapports) incluant une tentative d'objectivation était connue, et a conduit à exclure cet aspect. Par ailleurs, les ressources disponibles imposaient un travail de terrain de type qualitatif.

La question s'est donc posée de l'angle d'approche, ou de la problématique spécifique, que l'on voulait approfondir quant au parcours et aux besoins du public des femmes en errance. Cette décision stratégique a été prise conjointement entre les services d'accueil impliqués dans la recherche-action et la coordination scientifique. Après avoir fait le point sur les connaissances existantes, sur papier comme sur le terrain, il s'est dégagé une approche possible, qui relie des éléments de parcours pertinents, et de possibles apprentissages quant aux freins à la prise en charge, via l'identification des **violences subies par les femmes en errance**, sous leurs différentes formes. Il apparaît de l'expérience des services d'aide qu'une part non négligeable des femmes avec enfants arrivant dans les structures d'urgence sont victimes de violences conjugales. Mais on peut s'intéresser aussi aux autres types de violences subies dans le parcours de vie susceptibles d'entrer en résonance avec des pratiques institutionnelles, ou de faire obstacle à des solutions possibles avant d'arriver à l'errance. Cette approche par les violences pourrait à la fois éclairer des points communs de parcours très différents et mettre en lumière des carences ou des obstacles mis en place involontairement par les intervenants.

L'hypothèse a été évoquée que les femmes en question soient caractérisées par une constitution psychoaffective fragile spécifique, qui ferait obstacle à la mobilisation de ressources pouvant conjurer l'errance. L'hypothèse a été retenue plausible, mais avec une difficulté à objectiver ce constat pour éviter des interprétations empreintes de jugement. La question des violences subies se situe en amont de cette possible fragilité, comme cause possible, permettant une objectivation via le récit des femmes concernées.

Il a donc été convenu entre chercheurs et partenaires de solliciter, dans une logique de récit de vie, les éléments de parcours des femmes où de la violence a été subie ou ressentie, tant dans des événements anciens susceptibles d'avoir créé une fragilité, que dans des épisodes de prise en charge sociale où des conditions, exigences ou règles (notamment) seraient perçues comme violences activant la réticence de la femme à s'inscrire dans le schéma d'aide qui lui est proposé. Il serait aussi fait appel, lors des interviews, à des témoignages indirects de ces femmes quant à ce qui, dans leur expérience ou celle d'autres femmes rencontrées, peut constituer des freins à la prise en charge, afin notamment d'éclairer la question du pourquoi un certain nombre de ces femmes font partie, du point de vue des partenaires et des réseaux d'aide, de la partie « invisible » de la population.

L'objectif a été fixé de réaliser une dizaine d'interviews dans chaque service d'accueil, soit 10 à Charleroi (Comme Chez Nous), et 20 à Bruxelles (10 au Samusocial et 10 à La Source). À cette fin, une

grille d'entretien a été développée, toujours en étroite collaboration, qui inclut des consignes de passation afin que les intervieweurs, appartenant aux services d'accueil, comprennent comment procéder avec la souplesse nécessaire aux conditions concrètes d'interview, y compris la déstabilisation que peuvent amener les émotions suscitées par les thèmes abordés. Cette grille est reprise en annexe. Elle précise également les critères d'inclusion, des aspects que le cahier des charges de la recherche ne précisait pas suffisamment.

Ainsi, il a été précisé que :

- l'enfant serait considéré comme existant s'il existe dans le discours de la femme, indépendamment de sa présence physique, de son placement en institution ou autre ;
- la présence d'un partenaire ou père ne serait pas un critère au moment de l'interview dès lors qu'au moment de la demande d'aide, la femme a fait cette demande seule et non en tant que famille, peu importe la situation du couple ensuite ;
- les critères d'« errance » seraient calqués sur les catégories ETHOS¹ incluant l'hébergement en maison d'accueil ;
- la dimension migratoire serait réglée selon le principe qu'il doit y avoir au moins un moment de séjour avec un titre de séjour dans le parcours de la personne interviewée ;
- il n'y aurait pas de critère d'âge ;
- il n'y aurait pas d'exclusion a priori sur base de la santé mentale, dès lors qu'au moment de l'interview, la femme est disponible et capable de tenir un discours suffisamment cohérent sur son parcours de vie.

La réalisation des interviews sur le terrain s'est avérée plus difficile que prévu, et s'est prolongée au-delà des délais initialement prévus. Malgré les précautions prises dans les conditions d'interview (possibilité d'interrompre et de reprendre plus tard, délicatesse et éventuelles offres d'aide en aval de l'interview...), il a été difficile de réunir les conditions minimales pour mener les interviews (lieu, rendez-vous, calme, disponibilité), et plus encore de les mener à terme, fût-ce en plusieurs fois. Les situations d'urgence et les détresses ont fait obstacle à beaucoup d'interviews. Au total donc, en décomptant des interviews trop lacunaires ou non éligibles (dans un cas, il s'est avéré après coup que la femme n'avait pas d'enfants), nous avons pu récolter 28 interviews d'un niveau de détail variable puisque les femmes interrogées étaient bien évidemment libres d'approfondir ou non les thèmes proposés.

1 European Typology of Homelessness and Housing Exclusion (ETHOS) : typologie européenne des différentes formes de sans-abrisme développée par la FEANTSA, la fédération européenne des organisations travaillant avec les sans-abri : FEANTSA (2005) ETHOS – European Typology of Homelessness and Housing Exclusion (Brussels: FEANTSA).

3. QUELQUES NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

N'ayant pas eu l'intention de refaire ce qui existait déjà, nous avons prêté attention dès le départ à ce qui avait déjà été écrit au sujet des femmes en errance en privilégiant deux aspects : d'une part, un état des lieux de la situation en Belgique francophone, et d'autre part, des études portant sur l'exposition à la violence ou aux traumatismes des femmes en errance.

Mentionnons ici seulement les grandes lignes de contenu de deux rapports belges. Nous y renvoyons le lecteur désireux d'approfondir le sujet, d'autant que les deux documents sont récents et détaillés.

AMA (Fédération des maisons d'accueil et des services d'aide aux sans-abri) Des familles sans chez-soi : quel accompagnement des enfants et des parents en maison d'accueil ?

Le rapport de l'AMA se concentre sur le soutien que les maisons d'accueil peuvent apporter à la parentalité pendant (et après) l'hébergement. Il pose utilement un regard plus large sur le sans-abrisme, sur son encadrement légal et sur la diversité de l'offre de services organisés spécifiquement, pour ensuite resserrer son propos sur le cadre de l'accueil en MA, du point de vue réglementaire et fonctionnel. Ce cadrage permet à la fois de prendre la mesure des dispositions organisées par les pouvoirs publics et associatifs, mais aussi de leurs limites face à une évolution mettant de plus en plus à mal les ressources organisées, dans un contexte de croissance générale des difficultés sociales de publics de plus en plus diversifiés.

La partie centrale de ce rapport se focalise sur les besoins de la famille en termes de soutien à la parentalité, et de l'enfant en termes d'accompagnement des « ruptures » que représente le passage en maison d'accueil. Les enjeux identifiés concernent un apprentissage de compétences parentales propres à aider à la fois l'enfant dans sa croissance et les parents eux-mêmes dans leur rôle. Les enjeux pour l'enfant sont déclinés en deux volets. D'une part, on se concentre sur la gestion de l'entrée et de la sortie du cadre de la MA (y compris, en rapport direct avec notre angle d'approche, la manière pour l'enfant de gérer sa présence dans des contextes de violence si celle-ci se reproduit). D'autre part, on analyse la gestion des repères de l'enfant pendant son séjour : gestion des émotions et recherche d'une forme de stabilité qui permet de retrouver une forme de sécurité mise à mal par les épisodes de vie antérieurs et l'arrivée dans un nouveau contexte. Les dimensions de création de liens de confiance, de relation stable avec un référent, d'accès à des lieux adaptés à son âge où se poser et s'exprimer sont illustrées par de « bonnes pratiques » reprises parmi les MA ayant participé à l'étude. Toutes les difficultés liées à la triangulation entre parent(s), éducateurs et enfants sont développées dans la partie reprenant des témoignages, mettant en évidence l'énorme difficulté d'une intervention « éducative » dirigée vers un développement des compétences de parentalité sans déborder dans des jugements blessants ou irrecevables (dans le contexte) sur les comportements existants. Les limites des capacités d'intervention des MA sont aussi développées en rapport avec leur cadre de fonctionnement et de financement.

L'organisation, en interne ou en externe, d'activités aidant l'enfant à se situer et à s'exprimer, est particulièrement souhaitable. D'une part, ces activités déchargent éducateurs et parents de l'obliga-

tion de s'occuper de l'enfant pendant leur durée. Mais elles sont aussi de plus en plus pensées avec des objectifs éducationnels adaptés à l'âge de l'enfant et à ses besoins de développement.

Un autre aspect important souligné dans ce rapport, notamment quant aux conditions d'une réintégration d'une vie autonome après l'hébergement, est le développement du réseau social de la famille, souvent très faible. La manière d'atteindre ce but dépend toutefois très fortement de la qualité de la relation entre la famille et l'éducateur, qui n'a pas de moyens opérationnels directs en la matière. Dans la richesse des témoignages et éclairages reproduits dans le rapport, on trouve écho à bon nombre de nos observations à partir des entretiens menés, notamment quant à la nature ambivalente du rapport mère-enfant, à la fois accroche, fierté, mais aussi source de culpabilité.

Ce rapport porte, rappelons-le, sur un public plus large que celui du strict cadre de l'urgence (en maison d'accueil, selon la situation concrète, on pourra considérer qu'elles ont été prises en charge par un avant-dernier filet de sécurité), parmi lequel on trouve des femmes seules avec enfants, mais aussi beaucoup de familles. Nous en retiendrons en particulier qu'il met l'accent sur les enjeux de l'accompagnement post-hébergement, condition essentielle pour une réinsertion positive dans un logement autonome. Les nécessités de la continuité des soins et accompagnements sont soulignées, tant pour les parents que pour les enfants. Le rapport insiste sur le fait que cet accompagnement demande du temps aux équipes éducatives, et n'est pas reconnu en matière de subsidiarité à Bruxelles, ou insuffisamment en Wallonie.

La Strada : femmes en rue, dans les services d'hébergement d'urgence, et les maisons d'accueil bruxelloises

Le rapport de La Strada sur les femmes en rue et dans les services d'urgence est encore plus récent (travail de terrain fin 2014, publication avril 2016) et plus proche de notre thème. Ceci justifie d'autant plus d'y renvoyer qu'il s'appuie sur des témoignages dont certains proviennent des mêmes structures d'accueil faisant partie de notre projet, et aborde la question dans une optique plus large. Il est donc incontournable, et notre recherche-action ne peut raisonnablement que s'en poser comme complément spécifique, par son focus sur la question des violences et son orientation vers des recommandations, possiblement plus précises en complément de celles que La Strada avance dans son document.

Le rapport, dans une de ses parties, tente d'éclairer la question de la quantification. Des chiffres analysés, il ressort que l'impression subjective d'augmentation de la population de femmes en errance correspond à une réalité mesurable en termes absolus, mais non en termes relatifs : c'est la population totale des sans-abri recensés par les services d'urgence qui augmente (les chiffres mobilisés sont principalement ceux du Samusocial de Bruxelles), tandis que la proportion de femmes est stable. Observation importante qui oblige donc à replacer la question spécifique des femmes en errance avec enfants dans son contexte sociétal : il s'agit d'une part, particulièrement dramatique, de phénomènes sociaux plus vastes. Dans cette optique, elles ont certes besoin de prises en charge spécifiques à leur situation et à leur parcours, mais l'objectif d'en réduire le nombre suppose de s'attaquer à l'ensemble de la problématique dont elles sont l'expression poignante, tant en matière d'hébergement que de violence. C'est ce que La Strada emprunte à l'article de Schwartz et al. dans la publication FEANTSA de 2010 : *« des efforts et des solutions systémiques et sociétales sont nécessaires pour lutter de façon efficace contre le sans-abrisme chez les femmes. »*

Les travailleurs des services d'urgence fournissent ensuite au rapport le matériau pour une typologie de profils de femmes en rue et en urgence. Deux catégories émergent : les femmes avec des problèmes avérés de santé mentale, en errance « chronique », qui se mettent régulièrement en échec, en rupture sociale avec tout, qui ne formulent plus de demande et se retrouvent dans les services « par défaut », ou par habitude. La seconde catégorie dominante est constituée des femmes victimes de violence familiale ou conjugale, souvent d'origine étrangère et dont le droit au séjour est menacé par la séparation d'avec le conjoint violent. La vulnérabilité de leur statut les a souvent maintenues longtemps sous l'emprise de la relation violente. À côté de ces deux grandes catégories s'égrènent des cas plus minoritaires : celles qui reproduisent une situation vécue dans leur enfance et fréquentent les services « en boucle » ; des femmes plus âgées, victimes d'un accident de la vie et plus faciles à réorienter ; des femmes en groupe (rare) ou en couple, demandeuses d'aide, mais où la relation de couple est en conflit avec les règles d'accueil ; enfin, les Roms, nombreuses parmi les mendiants. Cette typologie nous intéresse en particulier puisque, à part la condition d'avoir ou non des enfants, elle concerne bien le public auquel nous nous intéressons. Une seconde analyse est développée par les travailleurs des maisons d'accueil. Elle comporte essentiellement les mêmes deux premières catégories présentées ci-dessus (santé mentale et victimes de violence), mais s'attarde davantage aux difficultés spécifiques de la parentalité. L'ambivalence est mise en évidence par le rôle salvateur qu'il peut avoir pour « sortir par le haut » d'une situation difficile, mais aussi par les dysfonctionnements de la relation avec l'enfant pour les profils perturbés psychologiquement, l'enfant étant alors potentiellement en danger. Les difficultés d'organisation matérielle sont également soulignées. À nouveau, ces observations recourent largement notre sujet.

Le rapport de La Strada se conclut aussi sur des pistes de recommandations en quatre grandes catégories. La première concerne l'abaissement du seuil d'accès à des structures d'accueil pour femmes. La deuxième porte sur des mesures de prévention et de protection des femmes migrantes victimes de violences conjugales (statut protégé, informations sur les droits et aides dans leur langue, formation des professionnels à la spécificité, coopération entre secteurs migration et sans-abrisme). La troisième porte sur la facilitation d'accès aux aides (zones réservées aux femmes, ouverture de places pour couples, augmentation des services d'aide aux victimes de violences conjugales). La quatrième, plus générale, vise un accès plus facile à des besoins de base : logement accessible et prise en charge des enfants (crèches et écoles).

Parmi les autres éléments figurant dans le rapport, nous pouvons retenir la description des trajectoires de « boucles » entre rue, urgence, accueil, et retour : qui décrit l'échec des solutions mises en place pour une sortie positive résumée par « un grippage de la mécanique de l'aide classique en escalier », constat militant en faveur de l'expérience de « logement d'abord ».

La description des stratégies de survie en rue, favorisant la discrétion afin d'éviter les risques d'agression, nous permet de faire la transition vers les autres sources de la littérature internationale. Nous nous sommes intéressés aux articles traitant de la violence dans le parcours des femmes en errance. Les premiers écrits que nous avons trouvés (Wenzel et al) concernent justement l'exposition des femmes en rue à la violence (y compris sexuelle), qui n'est cependant pas notre sujet d'intérêt principal.

Marpsat Maryse. Un avantage sous contrainte : le risque moindre pour les femmes de se trouver sans abri

Dans l'article de Maryse Marpsat de 1999, suffisamment classique pour être couramment cité, c'est l'ensemble de la position des femmes qui est comparée à celle des hommes sans-abri, dans différents pays en Europe comme aux USA. La question est abordée sous de nombreux aspects, tant concrets que symboliques. Maryse Marpsat interroge notamment, derrière les présentations de soi mettant en avant les violences subies, comment, pour un homme, parler d'échecs sur le plan professionnel peut susciter de la « sympathie », tandis que les femmes obtiendraient le même résultat en mettant en avant des problèmes conjugaux à l'origine de leur errance, ceci correspondant à des stéréotypes de genre. À Paris, la moitié des femmes sans logement déclarent de la violence ou des conflits conjugaux comme élément déclencheur de leur départ, et ce taux semble plus élevé encore lorsqu'elles sont accompagnées d'enfants. Dans son article, Maryse Marpsat met aussi en évidence comment les ressources se mobilisent plus facilement autour d'une femme avec enfants, tant dans la sphère publique (aide organisée) que privée (solidarité familiale). Elle le montre notamment par la proportion de femmes qui ont reçu une aide de leur famille après séparation, nettement plus élevée que chez les hommes. Cette sécurité fournie par la famille expliquerait aussi pourquoi les femmes hésitent longtemps à quitter le domicile lorsqu'elles sont victimes de violence ou de problèmes très graves. A fortiori si elles ont des enfants, elles tentent de passer directement de la cellule familiale à un service d'accueil, sans passer par la rue, et donc restent sous l'emprise aussi longtemps que la solution d'hébergement n'est pas acquise. Maryse Marpsat fait sienne une citation : la famille « aide, mais enferme, sécurise, mais étouffe », en particulier en référence aux femmes d'origine étrangère voulant quitter leur mari. En moyenne, celles qui se trouvent quand même sans logement ont cependant un temps d'errance beaucoup plus court que les hommes : selon une large enquête dans les grandes villes américaines, les femmes avec enfant étaient en moyenne sans logement depuis 15 mois, contre 34 mois chez les femmes sans enfants et 43 chez les hommes.

Bassuk et al., Multiply homeless families: the insidious impact of violence

Sur la base d'une enquête comparative menée dans les années 90 dans une ville américaine moyenne, les auteurs tentent d'identifier les facteurs de rechute dans le sans-abrisme par rapport à la population précarisée que cet épisode n'a marquée qu'une fois. Nous nous concentrerons sur les résultats concernant les mères : celles qui ont vécu plusieurs périodes d'errance sont légèrement plus âgées que celles qui n'en ont jamais vécu auparavant ; elles ont également tendance à avoir plus d'enfants. La proportion de femmes blanches y est significativement plus élevée, tandis que les Portoricaines ont plus souvent connu un seul épisode. Les *multiples*² ont également plus tendance à avoir de gros problèmes de dépression et à consommer des substances. Un tiers des femmes interrogées (uniques ou *multiples*) ont connu de la violence conjugale, mais la violence par des étrangers à la cellule familiale est plus fréquente chez les *multiples*, ce qui peut correspondre à la vulnérabilité en rue. Toutefois, la description du soutien familial avant l'errance est meilleure pour les uniques que pour les *multiples*, qui rapportent plus de conflits, ce qui appuierait une lecture en termes de ressources sociales.

Chose importante pour éclairer notre démarche, les auteurs relèvent que les deux groupes ont connu dans de grandes proportions (65 à 75 %) des violences physiques durant l'enfance, sans qu'il existe des différences significatives entre les *uniques* et les *multiples*. Concernant les abus sexuels, dans le deuxième groupe, les femmes sont deux fois plus nombreuses à en avoir été victimes durant l'enfance que les *uniques*. Le fait d'avoir été placées durant l'enfance et d'avoir fugué est également significatif. La violence durant l'enfance est donc très présente, mais le placement hors de la famille concerne aussi environ la moitié des femmes interrogées.

2 Par facilité, nous utiliserons cette expression pour désigner celles qui ont été plusieurs fois en errance, par opposition aux « uniques ».

Se pose ensuite la question de savoir ce qui différencie les femmes qui ont gardé leur logement après une première errance de celles qui l'ont à nouveau perdu après relogement (ce qui est ici abordé distinctement de la multiplicité des errances antérieures). Ce sont les violences de la part du partenaire récent qui sont la variable explicative décisive. Ainsi, les mères qui se sont de nouveau retrouvées sans domicile ont trois fois plus de risque d'avoir subi des violences conjugales récemment que celles ayant conservé leur logement.

Pour notre recherche, nous pouvons donc retenir que les violences vécues durant l'enfance semblent avoir une influence considérable sur la capacité à conserver un logement stable. Cela entre en résonance avec l'idée d'une « fragilité psychologique » ou d'une plus grande difficulté à construire un projet de réinsertion et à le mettre en place concrètement. Les violences conjugales « immédiates » sont la cause de « nouveaux accidents de parcours », mais les auteurs distinguent ces « accidents de parcours » de la « chronicité » de l'errance. Malgré la mise en œuvre de techniques statistiques élaborées pour expliquer la chronicité par opposition à l'épisode unique d'errance, l'article conclut en premier lieu à la nécessité d'une offre plus abondante de logements bon marché pour éviter le sans-abrisme grâce à une meilleure accessibilité du logement. Cela permettrait en effet à toutes les femmes économiquement défavorisées d'être autonomes. En second lieu, il appelle à une attention particulière dans les services sociaux pour les conséquences des violences subies, et à une politique de prévention du lien entre pauvreté et violence.

Firdion J.-M., Influence des événements de jeunesse et héritage social au sein de la population des utilisateurs des services d'aide aux sans-domicile

Dans cet article dont l'objet est aussi en rapport direct avec notre projet, l'auteur explore les liens possibles entre les événements survenus durant l'enfance et la jeunesse, le contexte familial d'origine, et la situation des sans-domicile à la recherche d'effets structurels. L'influence de ces éléments est étudiée par rapport à trois caractéristiques mises en avant par les travailleurs de terrain : occuper un emploi, avoir subi récemment une agression et avoir fait une démarche récente auprès d'un bureau d'aide sociale. Son échantillon permet de comparer hommes et femmes sur toutes les questions. Parmi les femmes interrogées, 43 % vivent avec son/ses enfant(s).

Firdion cite plusieurs études montrant que les personnes ayant connu des événements douloureux durant l'enfance ont une plus grande probabilité de se retrouver sans logement autonome stable à l'âge adulte. Parmi ces événements douloureux, le placement semble occuper une place particulièrement importante : les personnes ayant été placées sont surreprésentées parmi les sans-domicile (23 %, contre 2 % dans la population totale). Cette tendance est encore plus marquée chez les jeunes et chez les femmes : 41 % des femmes sans domicile de 18 ans à 24 ans ont été placées durant leur jeunesse. Le placement joue sans doute ce rôle via l'isolement dans la mesure où il peut provoquer une rupture des relations familiales, alors même que la famille représente un filet important qui peut protéger du sans-abrisme (en particulier pour les femmes avec enfants comme nous l'avons vu plus haut). Ce placement est lui-même lié, selon le schéma explicatif de l'auteur, à de graves problèmes avec les parents, comme la violence (ou la disparition précoce d'un d'eux). Placement et violences agiraient à l'âge adulte via leur impact, comme événements difficiles à vivre, sur l'estime de soi. Le lien entre violence et placement, dans l'enfance, fait que l'on ne peut distinguer l'effet spécifique du placement, mais les deux augmentent nettement la probabilité d'être sans-abri. Dans les chiffres présentés, les femmes sans-abri semblent plus touchées que leurs homologues masculins par les événements violents vécus durant l'enfance.

La moitié des femmes interviewées ont subi au moins une agression au cours des deux dernières années, soit nettement plus que les hommes (29 %). Comme Marpsat, l'auteur nuance : il peut être plus difficile pour un homme d'avouer avoir été victime d'une agression que pour une femme.

On remarque cependant qu'avoir connu des situations de violence dans la famille double le risque d'agression au cours des deux dernières années (quel que soit le genre). Les femmes ayant vécu de telles difficultés durant l'enfance ont des contacts peu fréquents avec leurs parents, elles citent plutôt des tiers comme personnes ressources en cas de besoin. L'interprétation est que la famille, étant donné les conflits passés, ne serait pas en mesure de jouer un rôle de protection (par exemple, vis-à-vis du conjoint violent), de soutien ou d'entraide, à l'âge adulte. Les femmes plus jeunes rapportent moins de violences (qui sont souvent conjugales), car elles vivent moins souvent en couple. À l'inverse, pour la raison symétrique, avoir des enfants augmente de plus de 40 % le risque d'avoir subi une agression au cours des deux dernières années. L'exposition à la violence à l'âge adulte est expliquée à la fois (c'est-à-dire de façon cumulative et indépendante) par la violence subie dans l'enfance et par le placement. L'auteur explique cela par les règles de neutralité des établissements et familles d'accueil, privant ainsi le jeune de tout rapport affectif et ne favorisant pas l'expression du mal-être lié à la violence. L'institution est un contexte rude pour l'enfant, car l'affect n'y a pas sa place, mais également parce que les relations entre pairs sont faites d'épreuves de force. Ces modes de relations privent l'individu des capacités de coopération, de gestion et de résolution de conflits, ce qui peut avoir pour conséquence davantage de violence agie et subie à l'âge adulte. Pour les femmes, ce sont les placements de courte durée (2 ans ou moins) pendant l'adolescence qui ont les effets les plus importants. L'interprétation passe à nouveau par un impact important sur l'estime de soi, qui est un facteur de protection important contre la dépression, les comportements violents et à risques.

4. CONSTATS ISSUS DES INTERVIEWS

Comme indiqué dans l'introduction de ce rapport, nous avons mobilisé pour cette recherche toutes les ressources disponibles. La partie empirique de récolte d'interviews de femmes en errance est le « cœur » du travail de terrain. Mais l'approche et l'interprétation de ce matériau se sont faites en référence à ce que les équipes des services d'aide aux femmes en errance savaient de leur expérience quotidienne, connaissance qui se trouve aussi consignée dans les deux rapports résumés ci-dessus dans la partie théorique. Disposer d'une trentaine d'interviews autobiographiques donne une bonne idée des différentes configurations pouvant exister dans les histoires, les dynamiques, les trajectoires, les réactions. Cela ne permet cependant pas de quantifier (mais ce n'est pas le but d'une démarche qualitative). Il n'empêche que certaines récurrences, lorsqu'elles sont très répandues, méritent d'être relevées. Le compte rendu du contenu des interviews ci-dessous est forcément sommaire au regard de la diversité et de la dramaticité des récits. Par ailleurs, il convient de resituer l'exercice : le contenu de ces interviews ne peut (et c'est rassurant!) surprendre les professionnels qui côtoient ces femmes au quotidien. Par ailleurs, l'objectif principal de la démarche était la rédaction de recommandations à partir de ces constats. L'articulation entre constats et construction de recommandations a donc été faite dans les documents de travail, tandis que le chapitre de rapport qui suit se veut seulement un résumé descriptif thématique selon les angles d'approche choisis.

4.1. Les expériences de violence, thème central des interviews

Le choix de la thématique des violences en concertation avec les services partenaires, lors du lancement du projet, correspondait donc à une connaissance préalable, mais aussi à un angle d'approche jugé susceptible de faire émerger des besoins particuliers de ces femmes. Et ce, tant en matière de prévention de l'errance qu'en matière d'accueil, via par exemple des sensibilisations ou des besoins particuliers. L'expérience de violences est aussi évoquée dans la littérature, mais souvent pour relever les risques particuliers qu'une femme en errance court et les stratégies qu'elle développe par rapport aux hommes, majoritaires en rue.

Une violence quasi omniprésente dans les récits

Nous avons mis l'accent sur les expériences de violence préalables à l'errance, pouvant être considérées comme facteurs directs ou indirects de celle-ci. Alors que le rapport de La Strada tend à distinguer d'une part les « chroniques » souffrant de problèmes de santé mentale et d'autre part les victimes de violence « souvent migrantes », l'analyse de nos interviews tendrait au contraire à retenir que la quasi-totalité des femmes interrogées rapporte des expériences de violence familiale ou conjugale. Ceci est vrai tant pour les femmes relatant une expérience de migration plus ou moins récente que pour celles de nationalité belge. Nous sommes donc amenés à nuancer les deux volets de la typologie esquissée dans le rapport de La Strada : d'une part, il y a perméabilité entre les profils, la violence étant largement présente dans l'histoire de quasi toutes les femmes interviewées ; d'autre part, on ne peut désigner un profil « migrantes » par opposition aux femmes belges ou installées de longue date. Un certain nombre de parcours traversent différents pays au départ de la Belgique, dans des allers-retours, ou des arrivées en Belgique depuis des pays d'accueil voisins, mais à des époques suffisamment anciennes pour que le qualificatif « migrant » ne puisse être compris dans son acception d'arrivée récente en Belgique. Ceci inclut tant des femmes nées en Belgique et ayant suivi leur mari dans son pays d'origine, que des Belges issues de familles de militaires en Allemagne, ou encore une Congolaise mariée à un soldat belge.

Cependant, et en gardant à l'esprit que la démarche qualitative permet seulement de faire émerger des configurations et non de quantifier, en dehors de deux interviews trop lacunaires pour conclure quant à la violence subie, une seule femme nous a fourni un récit sans violence, tant dans l'enfance qu'à l'âge adulte. Il s'agit, conformément aux descriptions de La Strada, d'une femme présentant un diagnostic de santé mentale parsemé d'épisodes d'hébergement en institutions psychiatriques. Les seules violences rapportées ont eu lieu dans le cadre de conflits entre hébergées, donc pendant l'errance. Il semblerait que l'arrivée dans le réseau d'aide d'urgence soit due à son exclusion d'une maison d'accueil suite à ses conflits avec les autres résidentes. Cette femme n'est pas accompagnée de ses enfants, l'un étant resté avec le père et l'autre se trouvant en famille d'accueil.

On pointera aussi, parmi les interviews « atypiques », celle d'une femme n'identifiant pas de violence dans son parcours, sinon pour en avoir été témoin dans sa famille en Afrique. Pourtant, l'élément déterminant de son récit, dans ce qui l'a amenée à une première errance, est la violence économique subie de la part de son mari, qui dilapidait l'argent qu'elle gagnait, mais ne payait pas le loyer ni les charges. De même, les violences verbales n'étaient pas considérées comme significatives par elle. La violence économique se répète chez le frère de cette femme, qui l'héberge et la contraint à une seconde errance et à l'hébergement d'urgence.

À ces rares exceptions près, toutes les autres femmes interrogées racontent des épisodes de violence subie au moins à l'âge adulte, dans des proportions variables, mais parfois insoutenables. L'hypothèse initiale quant à l'angle choisi pour la recherche se trouve validée : dans presque tous les cas rencontrés, la violence a une place prépondérante dans le parcours qui mène une mère à se trouver en errance. Il n'est pas rare que les récits présentent des répétitions de violences, de la part de conjoints successifs ou dans des contextes différents impliquant la famille ou des personnes externes.

Un lien direct ou indirect entre violences subies et errance

La fuite d'une situation de violence devenue insupportable est fréquemment une cause directe de l'errance, plusieurs de ces femmes ayant dû mettre en place des stratagèmes pour échapper au contrôle de leur conjoint : de la « fuite en courant » à l'occasion d'une inattention du mari, au départ en car vers l'étranger préparé en secret avec les enfants, en passant par de nombreux cas où la fuite a échoué parce que le conjoint retrouve la femme et l'oblige à rejoindre le domicile. Cependant, l'histoire n'est pas toujours aussi « linéaire ». C'est parfois après des épisodes intermédiaires (retour dans la famille, déménagement lointain, nouveau couple avec « accident de la vie »...) que la femme se trouve sans autre ressource que le circuit de l'urgence, ou s'y retrouve une nouvelle fois. Ces violences conjugales prennent bien évidemment des tonalités différentes selon les cas. La violence des conjoints peut être lue en faisant appel à quelques configurations : troubles psychiatriques (diagnostiqués) du conjoint tel que schizophrénie, paranoïa... ; alcoolisme fréquent, quelquefois d'autres toxicomanies ; explications d'ordre « culturel » (selon les mots de la femme qui témoigne - ce n'est pas une interprétation de notre part). Les femmes décrivent leur calvaire en invoquant comme raison de ne pas s'en être échappées plus tôt : l'intérêt des enfants (selon leur point de vue de l'époque - nous y reviendrons) ; la dépendance économique ; l'isolement organisé par le conjoint, parfois sous forme de séquestration physique ; l'absence de soutien ou de ressources de proximité (famille, amis) ; l'espoir que le mari « s'en sorte » avec ses problèmes de santé mentale ; le manque d'information sur leurs droits et sur les ressources externes, ou une résignation « culturelle »³. Nous retrouvons également dans ces récits l'omniprésence de la violence psychologique qui accompagne les violences physiques et anesthésie la victime en lui faisant porter des responsabilités qu'elle n'a pas ou en la déstabilisant au point d'altérer son jugement sur la situation qu'elle subit.

³ À nouveau, il ne s'agit pas d'une interprétation de notre part, mais du contenu de récits tels que « dans la culture africaine, la femme suit son mari ».

Ce sont donc souvent des femmes qui ont connu la violence de façon répétée et/ou pendant des périodes très longues. Cette exposition prolongée à une violence considérable a souvent, les récits le mentionnent, des conséquences par ailleurs bien connues : la femme doute d'elle-même, se sent coupable, internalise la causalité. Les violences sexuelles donnent l'impression d'être « sale » et génèrent des sentiments de honte. L'impact délétère sur l'estime de soi, dont le rôle d'« interface » entre les événements pénibles de la vie et les difficultés ultérieures, relevé dans la littérature, se trouve donc bien confirmé dans les récits. Sous cet angle, on peut aussi trouver les mécanismes à l'œuvre lorsque, dans le parcours raconté, la violence conjugale semble faire écho voire reproduire des violences subies à un âge plus jeune.

La violence dans l'enfance ou l'adolescence

Un nombre significatif d'interviews rapporte des épisodes de violences (y compris sexuelles) dans l'enfance ou l'adolescence, souvent de la part des parents ou beaux-parents. Parfois, il s'agit de violences sexuelles subies à l'extérieur du noyau familial, voire pendant des périodes de fugue. Nous avons fait dans un premier temps l'hypothèse d'un lien entre la violence subie dans l'enfance ou à l'adolescence et une plus grande difficulté à « rebondir » de la situation d'errance. Nous suivions en cela les observations de l'article de Bassuk et al. cité plus haut. À la différence des analyses statistiques de l'article en question, nos observations, quoique difficilement objectivables à 100 %, recouvrent des démarches menées sans régularité, des accumulations d'obstacles ou d'échecs, etc. en opposition à des profils où la voie vers le relogement semble concrètement tracée, la période d'errance plus courte. Cependant, cette hypothèse doit être nuancée, car d'autres profils associent des difficultés à construire le parcours de sortie à d'autres types d'expérience dans l'enfance. Ce sont ici les observations de Firdion que nous rejoignons, mais sans nous concentrer sur les cas de placements en institution dans l'enfance. Dans les interviews, on retrouve plus largement l'éducation « à la baguette », le manque d'attention, de protection ou « d'amour » (par exemple, le sentiment d'avoir toujours été « le vilain canard de la famille »), ou encore l'obligation de suppléer à la démission de parents alcooliques, par exemple, sans évocation explicite de faits de violence (au moins quatre cas, certains étant indéterminables quand l'enfance a été très peu évoquée dans le récit). Ceci tendrait donc à lier la difficulté à mettre en place le parcours de sortie à un « déficit de construction psychologique » plus large, dont la violence est un facteur fréquent, mais pas exclusif. Nous rejoignons ainsi la manière dont les travailleurs de terrain, en contact quotidien avec ces femmes, tendent spontanément à décrire leurs caractéristiques spécifiques.

Comme nous l'avons relevé plus haut, les problèmes de santé mentale, « objectivés » au travers du récit dès lors que celui-ci comporte des mentions d'épisodes psychiatriques, de traitements ou de suivi médical, sont un facteur plus large que l'expérience de violence dans l'enfance et y trouvent parfois leur origine, mais pas toujours. Les parcours relatés comportent aussi quelquefois un passé (plus ou moins révolu) d'alcoolisme et/ou de toxicomanie, qui est aussi corréléable à un pragmatisme et un activisme limités dans les démarches de réinsertion. Il nous faut mentionner qu'une des femmes interrogées s'est suicidée peu de temps après l'interview, ce qui témoigne dramatiquement du niveau de souffrance des vies évoquées.

Les éléments de constat quant aux violences subies, comme nous les avons repris ci-dessus, montrent que les femmes en errance auxquelles nous nous intéressons présentent certaines caractéristiques déjà bien étudiées dans le contexte plus vaste des violences conjugales : dynamiques relationnelles, freins à la mise à l'abri, conséquences immédiates et à plus long terme... Ces femmes en errance ne sont pas réductibles à l'ensemble des victimes de violences conjugales. Toutefois, la place centrale de cette violence dans l'histoire qui les mène à l'errance fait que nous tendrions à les considérer comme les

plus vulnérables de ces victimes. Elles ont connu les mêmes « pièges » relationnels, mais ont moins de ressources que d'autres pour s'en extraire, ce qui devrait orienter notre attention vers les « portes de sortie » à identifier pour leur faciliter une mise à l'abri et une reconstruction.

4.2. Les ressources disponibles

Si nous avons affaire à des femmes dont certaines ont un « déficit de construction de soi » attribuable à de la violence précoce ou à un contexte affectif familial dégradé, ce qui peut être vu comme un « manque de ressources psychologiques », il faut aussi remarquer que dans la plupart des récits, les ressources « culturelles »⁴ et sociales sont faibles, ce qui contribue à la vulnérabilité.

Faibles ressources scolaires

On relève à cet égard, comme donnée de profil très largement majoritaire, une scolarité minimale (CEB ou abandon de la scolarité), peu de qualifications ou d'expérience professionnelle et une nette surreprésentation des parcours en enseignement spécial. Le contexte familial décrit peut induire l'hypothèse que cette orientation scolaire ait été synonyme de relégation sociale plutôt que de handicap avéré. Ceci, alors que certaines peuvent aujourd'hui bénéficier d'allocations de handicapées (dans un cas, il s'agit d'un handicap physique). Les parcours comprenant une migration permettent plus difficilement d'évaluer le parcours scolaire. C'est cependant dans cette catégorie que l'on observe les exceptions : femmes diplômées ou ayant entamé des études supérieures dans le pays d'origine, mais sans reconnaissance de l'équivalence en Belgique. Dans un registre proche, le manque d'informations en matière matrimoniale et sexuelle est explicite (« ne savait pas si la soumission imposée était normale dans un couple »). Ce n'est pas spécifique aux femmes d'origine étrangère, mais suggère de s'intéresser à la diffusion, dans les écoles et quartiers socialement défavorisés, d'une information et une éducation à la vie affective qui pallie cette situation. On peut en tout cas considérer le faible niveau socioculturel commun à la grande majorité des femmes interrogées comme un facteur favorisant les situations menant à l'errance, ou du moins, comme un déficit de ressources pour identifier les moyens d'échapper aux violences, tant sur le plan cognitif (identifier et nommer l'inacceptable) que pratique (que faire pour y échapper ?).

Faibles ressources sociales

Nous l'avons commenté plus haut : dans beaucoup de cas, la famille d'origine était maltraitante, négligente ou absente. Ces configurations rendent pour le moins peu probable que, face à des violences conjugales à l'âge adulte, cette famille puisse constituer un soutien, une ressource. Les articles résumés dans la partie théorique pointaient déjà sous différentes formes l'importance de ce soutien familial, absent chez les femmes les plus abimées par la vie. Beaucoup de ces femmes racontent donc avoir de très mauvaises relations, voire avoir rompu totalement avec leur famille d'origine. Dans certains cas, les liens sont maintenus : les femmes sont retournées vivre avec l'un ou l'autre parent à l'âge adulte. Mais là encore, il n'est pas rare que ces parents aient eux-mêmes usé de violence (psychologique, physique et/ou économique) à l'égard de la femme interviewée, la tenant pour responsable de la situation dans laquelle elle se trouvait. Souvent, c'est un membre de la famille en particulier qui peut apporter un soutien à un moment ou un autre : hébergement chez un frère, une sœur, un oncle, ou tentative d'intervention de l'un ou l'autre pour aider. La famille comme ressource primaire dans la prévention de l'errance a donc une vraie pertinence, illustrée en creux par le faible soutien qu'ont reçu les femmes interrogées. Mais il ne faut pas perdre de vue non plus les configurations où la famille est toxique voire l'auteur primaire de violences à l'égard de la femme et/ou des enfants.

4 Au sens sociologique de « capital scolaire » et non en référence aux cultures nationales ou ethniques.

Cependant, on remarque que même les familles décrites comme ayant été sans problème pendant l'enfance (elles sont peu nombreuses, mais il y en a) ont montré les limites du soutien qu'elles étaient en mesure de fournir lorsque la femme a été confrontée à la violence de son conjoint. Même quand ces familles n'étaient pas elles-mêmes porteuses d'un climat de violence, l'éloignement géographique, les normes culturelles prônant l'abstention d'immixtion dans la vie de couple, ou le décès prématuré de ceux qui auraient pu servir de soutien ont fait en sorte que la femme s'est retrouvée sans assistance. Lorsque des personnes de l'entourage sont mentionnées comme ressources, elles sont presque toujours peu nombreuses et identifiées individuellement. Les interventions obtenues de la part de membres de la famille sont souvent décrites comme insuffisantes, inadéquates, décevantes. On pourra évidemment considérer que si ces interventions avaient été adéquates, la femme en question ne serait probablement pas à la rue, mais les descriptions de quasi-trahisons, d'aide parcimonieuse ou de désintérêt restent nombreuses. Il est rare que des réseaux d'amis significatifs soient mentionnés, mais l'une ou l'autre femme interviewée a quelques ressources sociales de ce type. On relèvera cependant que quelques-unes ont, au moment de l'interview, un « nouveau » compagnon décrit comme un soutien, auquel elles tiennent. Cela pose parfois des difficultés d'hébergement supplémentaires.

4.3. Les conditions d'accueil et d'hébergement

Comme nous l'avons évoqué plus haut, la question de l'accueil, en particulier à ce stade, comporte deux aspects : d'une part, l'accueil et l'hébergement d'urgence, qui concernent la plupart des femmes interrogées au moment de l'interview (à l'exception de quelques-unes rencontrées en accueil de jour et dont on ne connaît pas nécessairement avec précision les conditions de « logement »). Cet accueil et cet hébergement d'urgence sont d'ailleurs l'une des conditions mêmes de leur participation à cette recherche. D'autre part, l'aspect hébergement en maison d'accueil. Selon une hypothèse de départ, cette étape aurait pu poser problème avant que ces femmes se trouvent dans le circuit de l'urgence ou à la rue. Mais seules quelques-unes sont passées par (ou ont mentionné) une maison d'accueil ou autre hébergement communautaire dans leur parcours antérieur à l'urgence, de telle sorte que les feedback sur ces accueils sont très partiels.

Au départ du choix thématique des violences, nous avons fait l'hypothèse que certains aspects de l'accueil puissent être mis en rapport avec les violences passées et constituer un frein à l'hébergement, parce que des conditions posées ou offertes entreraient en résonance négative avec des expériences antérieures. Cette hypothèse ne trouve guère de confirmation dans les récits, où peu de commentaires sont faits, même sous sollicitation directe, quant à l'accueil. Quelques témoignages se rapportant aux maisons d'accueil pointent l'acceptation difficile de règles de vie (horaires, interdiction de consommations...) ou du principe de la gestion financière par l'institution, jugée « *infantilisante* ». Cette critique est courante et connue, et il nous faut relever que celles qui s'expriment ainsi parmi nos interviews appartiennent au groupe présentant des problèmes avérés de santé mentale ou d'assuétude. D'autres commentaires sur l'accueil sont dominés par le soulagement d'être à l'abri de la violence que ces femmes ont fui, de telle sorte que le calme et la sécurité, ainsi que le bien-être des enfants, quand ils sont présents, sont les critères principaux.

De ce point de vue, certaines femmes se plaignent, en contraste avec ces attentes, des comportements d'autres hébergées, dont sont stigmatisés les comportements « asociaux » et l'emprise de substances. Les violences rapportées dans le cadre des services d'accueil concernent le plus souvent des conflits entre bénéficiaires, exceptionnellement des comportements jugés violents ou injustes de la part des accueillants, en particulier lorsque des sanctions sont prises. La protection contre les éventuelles tentatives d'approche des ex-conjoints est effective, même si dans certains cas elle a été

prise en défaut : aucune plainte ne ressort, les épisodes étant jugés comme un concours de circonstances. Par contre, en particulier pour le premier jour d'accueil, des critiques récurrentes concernent le manque d'hygiène et la promiscuité : soit ils dérangent la femme elle-même, soit celle-ci regrette que ses enfants y soient exposés.

Des difficultés spécifiques sont cependant évoquées, qui font parfois obstacle à l'hébergement. Cela concerne en particulier l'accueil de femmes accompagnées de grands enfants, ou de (nouveaux) conjoints considérés comme étant un appui. L'obligation de séparation, soit d'une partie de la fratrie, soit du compagnon actuel, est particulièrement mal vécue, voire source de refus des solutions proposées. On relèvera que dans certains récits, il apparaît que le centre d'hébergement a proposé l'accueil du conjoint, qui n'est donc pas un obstacle dans tous les cas. L'opportunité de cet hébergement fait aussi l'objet d'évaluations par l'équipe d'accueil et la femme elle-même.

Plusieurs enjeux se présentent pour les femmes accompagnées de leurs enfants. Comme évoqué plus haut concernant le rapport de l'AMA, la gestion des enfants dans le cadre de l'accueil peut donner lieu à des difficultés (comportement, gestion du respect des horaires...). Si ces mères sont généralement contentes, mais un peu honteuses, d'avoir ainsi emmené les enfants loin de la violence de leur foyer, elles accordent beaucoup d'importance à ce que les enfants retrouvent un apaisement. Par contre, pour celles qui sont engagées dans des démarches administratives actives, ou qui ont un travail se pose la question de la garde des enfants pendant leur absence. Les règles en vigueur dans l'hébergement d'urgence, interdisant de confier l'enfant à un tiers, sont extrêmement pénalisantes pour certaines, qui sont ainsi empêchées de poursuivre le travail (fût-il en noir) qui leur assurait un certain revenu. Pour les migrantes en difficulté quant à leur droit au séjour, c'est d'autant plus important que le travail est susceptible de leur (ré)ouvrir un droit. La gestion de la scolarité est également source d'inconforts majeurs lorsqu'il faut s'imposer des horaires de réveil inconfortables pour permettre à l'enfant de rejoindre son école.

En général, le soutien reçu des équipes d'accueil est salué (sauf lorsque des conflits entre hébergées amènent des sanctions), au moins pour rassurer et accompagner à l'arrivée. La déception, manifestée par quelques-unes, concerne l'efficacité de l'aide à trouver un logement.

4.4. La parentalité et la place des enfants

Le critère initial d'inclusion dans la recherche était l'existence d'un ou de plusieurs enfants, qu'ils accompagnent la mère ou non, dès lors qu'ils étaient présents dans le discours de la femme (pas de vérification). Ces enfants ont en effet une place importante dans le récit des femmes, et ce, qu'ils les accompagnent ou non. Nous distinguerons la place de l'enfant dans l'expérience (généralement violente) qui précède l'errance de celle qu'il peut avoir dans le parcours de réinsertion entamé ou envisagé. Nous n'avons pas traité de manière spécifique les enfants éventuellement nés pendant une période d'errance.

Les enfants avant l'errance

Dans la plupart des cas, les enfants ont été témoins des violences décrites plus haut. Plus rarement, lorsque la femme a eu des problèmes de santé mentale ou d'addiction, ils ont été placés ou confiés au père (qui peut être un autre conjoint, antérieur, que l'auteur des violences) à une époque plus ancienne. On relève ici des ambivalences dans les récits, puisque l'éloignement des enfants a, pour la mère, le mérite de leur éviter de partager la « galère » dans laquelle elle s'est retrouvée. On a donc (souvent) une souffrance liée à la privation des enfants simultanément à l'idée que « c'est pour leur bien » s'ils sont

hébergés ailleurs. Dans ce groupe, on repère le type d'ambivalence que l'on peut lire comme indice d'un discours socialement désirable : lorsque la mère déclare à la fois souhaiter voir plus souvent ses enfants, confiés à la grand-mère dans une autre ville, et ne pas s'y rendre faute de billet de train, par exemple, il est permis de mettre en regard les difficultés économiques, sans doute réelles, et le degré de motivation ou les affects contradictoires qui y sont liés. Plus dramatique : la situation où les enfants sont confiés à la grand-mère, elle-même désignée comme auteur significatif de violences dans le parcours de la mère. Il y a à la fois une loyauté familiale qui a empêché de porter plainte pour les violences subies, le soupçon que la grand-mère manipule les enfants pour les monter contre leur mère, la souffrance liée à tous ces événements, la conviction avancée qu'ils sont mieux à l'abri là-bas qu'en rue avec elle, et l'espoir de la femme de renouer un contact positif avec ses enfants une fois qu'elle sera relogée.

Dans des situations familiales complexes, mais où la violence conjugale était bien présente, on peut s'étonner de la réaction, d'après les récits, de services supposés aider la famille, la femme et/ou les enfants. Il en va ainsi de réunions organisées par le SAJ remettant en contact la mère et le père, et permettant ainsi la reprise des violences, ou encore le refus de la police d'intervenir sur une plainte d'une femme parce qu'elle avait repris contact avec son ex-conjoint depuis la plainte précédente. Ces épisodes, que nous ne sommes pas en mesure de quantifier, appellent, par leur seule existence, à un rappel ou une redéfinition des règles d'intervention des services lorsqu'il y a soupçon de violence ou lorsque celle-ci est avérée.

Lorsque les violences conjugales ont eu lieu dans un noyau familial dont les enfants faisaient partie, on remarque que ces derniers sont plus souvent un facteur de résignation à la violence que d'émancipation. Souvent, le récit indique que l'acceptation par la femme des violences du conjoint était liée à la protection des enfants sous différentes formes. Soit la femme prenait des coups pour éviter que l'homme s'en prenne aux enfants ; soit elle restait dans cette situation en pensant que ce cadre de vie était préférable pour les enfants à l'inconnu d'une séparation ; soit encore il était trop difficile pour la mère d'organiser la fuite avec ses enfants, et elle préférait les « protéger » en restant plutôt que de partir sans eux. Dans ce genre de cas, les enfants ont pu être utilisés par le conjoint comme chantage pour obtenir le retour de la femme au foyer. Certaines interviews mentionnent explicitement des séquelles diagnostiquées chez les enfants comme conséquence des violences dont ils ont été témoins. La culpabilité de les avoir exposés est explicitement présente dans plusieurs récits. Selon les cas, l'évaluation du degré avec lequel ces femmes ont « protégé » leurs enfants de la violence en la prenant sur elles-mêmes est variable. La préoccupation d'avoir, malgré elles, emmené leurs enfants dans une répétition générationnelle de ce qu'elles avaient elles-mêmes vécu est parfois explicite aussi.

Le paradoxe de la présence des enfants quant à l'acceptation des violences se révèle en particulier dans les parcours où, à un certain point, c'est un enfant qui déclenche le déclic du départ. Deux cas de figure se présentent. Soit le conjoint s'en prend, à un certain moment, à un enfant et cela constitue la ligne rouge pour la femme (qui dans ce cas voit s'effondrer sa construction cognitive selon laquelle elle le protège), et elle prend alors la décision de s'enfuir ; soit c'est la réaction d'un enfant lui-même à une situation insupportable pour lui de voir sa mère maltraitée qui constitue le déclic (par exemple, un cas mentionne que la femme décide de partir quand son fils émet l'intention de tuer son père pour qu'il cesse de frapper sa mère).

Les enfants pendant et après l'errance

On devine derrière ces différentes configurations que tout au long de l'expérience traumatisante de violences familiales ou conjugales, le lien avec l'enfant a été central sous l'une ou l'autre forme pour que la femme supporte sa condition. Cette centralité se retrouve dans la description que ces femmes font, au moment de l'interview qui aborde ce thème, de l'importance de leur rôle de mère. Nous l'avons mentionné ci-dessus, un récit ou l'autre peut se prêter au doute exprimé dans l'article de Marpsat que la centralité de l'enfant soit le reflet d'une désirabilité sociale, un discours construit sur la mesure des attentes supposées des travailleurs sociaux et de la société en général. Ceci doit rendre attentif à éviter de susciter ces discours artificiels et à laisser la femme exprimer, autant que possible, ce qu'elle ressent vraiment, y compris le cas échéant une mise à distance de ses enfants. Mais dans la majorité des cas, l'expression de l'importance des enfants, présents ou placés, semble authentique. La relation avec eux, en hébergement, est apaisante pour la mère, malgré les éventuelles difficultés d'organisation décrites plus haut. Les enfants constituent une motivation à vivre et à mobiliser les forces nécessaires au relogement et à la réinsertion. Ils constituent un élément essentiel de l'horizon. Lorsqu'ils accompagnent la mère, c'est avant tout pour eux qu'est investie l'idée d'un chez-soi sûr. Lorsqu'ils sont confiés à d'autres, cet horizon est la condition préalable à la restauration d'un lien voire d'une garde, le plus souvent avancée comme objectif prioritaire.

L'enfant est donc, à travers tous ces récits, un repère essentiel, sinon le principal, de l'existence de ces femmes. À la fois source de culpabilité, mais aussi de mobilisation pour leur assurer un maximum de bien-être, il est un levier possible de réinsertion. Ce levier reste cependant vulnérable dès lors que sa présence dans le contexte de violences qui a le plus souvent précédé l'errance a souvent laissé des traces qui nécessitent une prise en charge professionnelle dès l'hébergement, et vraisemblablement encore pour un certain temps après le relogement.

4.5. Les parcours migratoires

Les parcours les plus atypiques, par rapport à la séquence « violence conjugale-fuite-errance » qui domine le récit des femmes nées en Belgique, sont ceux des femmes ayant migré. Il est très difficile de traiter ces récits autrement que dans leur singularité, dès lors qu'ils font mention d'éléments uniques : différences culturelles avec un mari d'un autre pays, départ de la Belgique pour s'installer quelques années à l'étranger, mariage dans le pays d'origine avec un Belge, arrivée en Belgique pour venir en aide à un parent, etc. Pour certaines migrantes, la fuite de violences ou de situations de vie intenable entraîne des difficultés administratives. Mais on relève des facteurs positifs comme négatifs (ex. : enfants belges qui facilitent le séjour, ou au contraire enfants étrangers nécessitant un acte de l'ambassade, pour lequel le père ne coopère pas). Les parcours migratoires n'excluent pas l'expérience de la violence, qui s'y trouve le plus souvent, mais fournissent néanmoins le cadre des situations les plus atypiques. L'isolement social se conjugue alors avec des normes sociales en conflit avec les droits de la femme et des difficultés administratives.

4.6. L'accès au logement

Ce thème, bien que dépassant de loin les situations des femmes en errance, ne peut rester dans l'ombre. Le prix et les conditions d'accès au logement restent un obstacle majeur à la réinsertion de ces femmes. Il ne s'agit pas ici d'incantations génériques : pour l'une ou l'autre femme, l'étape précédant l'errance était un logement d'un prix accessible, où le propriétaire n'exigeait pas de garanties impossibles de la part de la femme. La perte de cette solution entraîne alors le recours à l'hébergement d'urgence. Outre leurs difficultés spécifiques à restructurer leur vie malgré leurs blessures, ces

femmes se heurtent, vu leurs faibles ressources financières, à un marché du logement quasi inaccessible quant aux loyers et garanties demandées. Comme évoqué plus haut, elles sont en attente d'une aide spécifique dans cette recherche de logement. Il est rare qu'elles puissent constituer une épargne pour une garantie locative, et celle proposée par le CPAS, quand elle leur est accessible, est stigmatisante et de ce fait souvent refusée par les propriétaires.

Si en principe les CPAS peuvent assurer un soutien à l'obtention d'un logement pour ces femmes, souvent après que les services d'aide spécialisés les aient aidées à recouvrer leurs droits, il apparaît aussi dans les récits des situations dans lesquelles les CPAS n'ont, pour le moins, pas rendu des services optimaux. Au moment où une prévention de l'arrivée dans le circuit de l'urgence est encore possible, les difficultés causées par l'éloignement souhaitable du conjoint violent entrent en conflit avec les règles d'intervention des CPAS : c'est au moment où la femme aurait le plus besoin d'un soutien efficace, lorsqu'elle fuit le contexte de violence et veut mettre une distance physique, qu'elle doit gérer le passage d'un CPAS d'origine, pour qui la compétence territoriale cesse si elle déménage, au CPAS de la nouvelle commune qui ne va pas forcément l'accueillir avec la célérité et la prévenance dont elle aurait besoin. Les transmissions de « patates chaudes » sont un phénomène connu en la matière. Au final, c'est là une cause directe d'entrée dans le circuit de l'urgence dès lors que l'absence de structures d'accueil disponibles immédiatement, même dans de grandes villes wallonnes, conduit à l'orientation de la femme et de ses enfants vers le Samusocial de Bruxelles.

Lors de la tentative de relogement, pour sortir de la situation d'urgence, s'ajoutent aux obstacles économiques les discriminations des propriétaires : soit quant au statut de bénéficiaires d'allocations sociales, soit quant à l'origine étrangère des migrantes. L'une d'elles mentionne qu'elle ne téléphone plus elle-même pour répondre aux annonces, car son accent l'exclut d'emblée.

Le logement privé apparaît dans certains récits comme une sorte de « graal », condition nécessaire voire suffisante pour que ces femmes retrouvent leur dignité de mère, soit en rendant à leurs enfants, s'ils les accompagnent, des conditions de vie correctes après le parcours chaotique, soit en vue de retrouver un droit de garde ou de visite lorsque les enfants sont placés.

La diversité des parcours rencontrés rend difficile, à ce stade, l'analyse en termes d'« occasions manquées » dans les parcours, dès lors que ceux-ci mettent en jeu des situations trop différentes, notamment lorsqu'une partie du parcours se déroule en migration. De même, en matière de « freins », on a pu voir comment les enfants ou la famille peuvent, selon les cas, jouer le rôle de freins ou de facilitateurs. Ces angles d'analyse devront être davantage approfondis, le cas échéant, en travaillant sur des groupes de femmes aux parcours plus similaires.

5. RECOMMANDATIONS ISSUES DE LA DÉMARCHE DE RECHERCHE-ACTION

Le processus de recherche-action mis en place par Viva for Life, CAP48 et la Fondation Roi Baudouin, avec le support du Ministre-Président de la Région wallonne, Paul Magnette, et du Vice-Président du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Jean-Claude Marcourt, avait pour objectif l'identification de recommandations pour des actions de soutien aux femmes en errance avec enfant(s) fondées sur des constats de terrain.

Ce processus a mobilisé le maximum de sources de connaissance disponibles pour étayer les pistes d'action à proposer, à savoir :

- une étude des publications déjà existantes sur le sujet ;
- une trentaine d'interviews de femmes en errance avec enfant(s) sur leur parcours, en particulier sur leur expérience de violences subies ;
- la connaissance de ce public accumulée par les trois partenaires de la recherche impliqués sur ce terrain depuis de nombreuses années ;
- l'expertise des membres du comité d'accompagnement, provenant d'organismes, autorités et associations impliquées dans différents aspects des enjeux liés aux situations des femmes en errance.

Ce processus de recherche-action a aussi bénéficié du soutien scientifique de l'Université de Liège et de l'expertise méthodologique de la Fondation Roi Baudouin pour faciliter et organiser la production de ces recommandations.

Sur la base de l'expérience des partenaires actifs sur le terrain, la recherche s'est concentrée sur les expériences de violence, identifiée comme récurrente dans les parcours. Ceci a été confirmé par le contenu des interviews et est donc un thème central pour l'identification des situations nécessitant des actions de prévention et de renforcement de la prise en charge.

Une fois les constats récoltés, ils ont été organisés selon trois grands enjeux :

- les enjeux liés au logement et à l'hébergement ;
- les enjeux liés aux besoins des femmes ;
- les enjeux liés à la parentalité et aux enfants.

Ces enjeux ont par ailleurs été répartis analytiquement en trois « moments » :

- la prévention ;
- la prise en charge ;
- la sortie de l'urgence.

Selon ce schéma, un nombre substantiel de propositions a été soumis à l'ensemble des partenaires de la recherche afin de déterminer des priorités et de les développer en propositions plus précises.

Ce sont ces propositions qui constituent la conclusion de la recherche-action. Elles se déclinent donc selon les trois aspects énumérés ci-dessus, qui constituent autant de chapitres structurant les recommandations qui suivent.

5.1. Le logement et l'hébergement

Priorité au maintien en logement

La première priorité doit porter sur la prévention de la perte de logement pour des femmes victimes de violences et présentant un risque de précarité. Lorsque les femmes fuient une situation de violence, les mesures de protection existantes doivent être renforcées et au besoin adaptées pour leur garantir soit le maintien dans le logement occupé, soit la possibilité d'intégrer un nouveau logement à l'abri du ou des auteurs de violences. Ceci implique :

- de renforcer les services existants pour **l'accompagnement dans le logement : augmenter l'encadrement** (guidance à domicile, APL, APL et habitat accompagné, services de logement des CPAS et des sociétés de logement public) ; organiser la continuité (administrative et territoriale) du suivi de ces situations par ces services afin qu'ils puissent continuer à soutenir la femme et les enfants en cas de déménagement ;
- de **former le personnel** des services généralistes et de première ligne aux **violences conjugales** et à la grande précarité afin d'identifier les situations à risque et de prendre des mesures adéquates compte tenu de la situation des femmes concernées ;
- de **faciliter la mobilité** des femmes qui s'éloignent du ou des auteur(s) de violence et changent de territoire : maintenir sans discontinuité les droits sociaux (en particulier les revenus et aides fournis par les CPAS). Ceci peut être envisagé soit par une adaptation des règles d'intervention des CPAS, soit par des services dédiés à faciliter cette continuité pour autant que leur seuil d'accès soit suffisamment bas.

Augmenter la disponibilité de logements

L'errance en rue ou le recours à des structures d'accueil en urgence sont évidemment des situations ultimes résultant de l'impossibilité de conserver ou retrouver en temps utile un logement disponible. Toute politique ayant pour effet d'améliorer l'accès à des logements décents à prix abordable pour des personnes précarisées est de nature à permettre à des femmes en difficulté de se loger. Pour augmenter spécifiquement cette disponibilité, il convient de :

- développer des initiatives pour **inciter les propriétaires à accepter des femmes en situation de précarité** comme candidates locataires : développement des capteurs-logement pour les publics précarisés ; développement d'outils rassurants pour les propriétaires, comme l'accompagnement des droits et devoirs de chacun dans la gestion des fonctions locatives ; développement du parc immobilier des AIS ;
- mettre en place un dispositif de fonds de garantie locative qui veille à **éviter la stigmatisation des locataires en situation de précarité** ;
- favoriser, pour celles qui le souhaitent, **l'accès à un habitat partagé** en maintenant le taux isolé des allocations sociales (RIS, chômage) ;
- **baisser le seuil d'accès** aux Maisons d'accueil pour permettre au public le plus fragilisé (problématiques multiples : santé mentale, addiction ; sans ressources à l'entrée...) d'éviter ou de quitter l'hébergement d'urgence : initier une réflexion sur la redéfinition des conditions ;
- prévoir des **exceptions aux normes d'habitabilité**. Les normes d'habitabilité en termes de salubrité et de nombre de chambres ont **l'effet pervers**, dans le cas de femmes hébergées dans des **structures d'urgence**, de les **maintenir plus longtemps** dans ces structures pour éviter le risque de décision de placement de leurs enfants. Pour permettre un retour au logement plus rapide, une **dérogation** devrait être prévue au nom d'un principe de réalité prenant en compte le moindre mal en veillant à ce que cela reste une solution temporaire.

Garantir un nombre de places d'accueil suffisant pour les victimes de violences conjugales et familiales

La combinaison de situations de violence avec un manque de ressources financières, sociales et légales est à l'origine d'un grand nombre de situations d'errance. L'accès aux structures dédiées aux victimes peut être barré par l'absence de revenus ou par la situation administrative. Pour éviter le refus lié aux conditions réelles de femmes victimes de violence en demande d'hébergement, il convient de :

- prévoir la possibilité **d'accueillir des femmes avec enfants**, quelle que soit leur **situation administrative ou financière**. Cela suppose de prévoir une **prise en charge des frais d'hébergement**, au moins temporairement, sur fonds public pour un nombre suffisant de femmes sans ressources fuyant une violence.

5.2. Les besoins des femmes

L'expérience de violences et la somme de difficultés concrètes à gérer mettent la femme avec enfants en position de détresse par rapport à elle-même et aux démarches nécessaires à éviter l'errance ou à rétablir sa situation. Les recommandations visent à assurer un soutien à la hauteur des conséquences des épreuves subies et à éviter une répétition d'échecs face aux exigences posées.

Baisser les seuils d'accès administratifs

La façon dont sont organisées les conditions d'accès aux aides et services sociaux s'avère un obstacle pour les femmes avec enfant(s) quittant le domicile. Les déplacements vers les bureaux d'aide sociale et le type de documentation administrative sont souvent problématiques. Il convient de changer d'approche pour ce public en difficulté et de faciliter son accès aux droits :

- organiser ou renforcer le **travail « hors les murs »** pour faciliter l'accès aux droits : prévoir des procédures où les démarches du CPAS peuvent se faire en dehors des locaux du CPAS ; renforcer le travail de rue.

Assurer l'accès et la continuité des soins

Les femmes en situation très précaire ont souvent des problématiques de santé qui ne sont pas correctement soignées ou qui auraient pu être prévenues. Lorsqu'il y a une prise en charge médicale, elle doit être maintenue lorsque la femme change de logement ou d'hébergement pour maintenir les relations de confiance difficiles à mettre en place.

- Organiser ou permettre un **accès gratuit à des soins médicaux, gynécologiques et de santé mentale** aux femmes victimes de violence en précarité, curatifs et préventifs, y compris l'accès à la contraception.
- Assurer une continuité des soins, soit via le déplacement hors murs, soit via le **partage du secret professionnel**. Développer un **cadre déontologique** dans ce sens, par exemple, sur la base de celui du SAJ.

Aider les femmes à restaurer leur estime de soi

Le vécu des violences, l'exposition des enfants à la précarité et les difficultés à retrouver un cadre de vie digne ont presque toujours des conséquences sérieuses sur l'estime de soi des femmes, représentant aussi un obstacle à leur réinsertion. Cet aspect doit faire l'objet d'un soutien prioritaire tant pour la femme elle-même qu'en tant que mère. Parmi les dispositifs pouvant y contribuer, citons les points suivants :

- le modèle des Services d'Insertion Sociale ou des groupes de santé communautaire montre que le **travail de groupe est un moyen efficace**. Il faut veiller à ce que le **seuil d'accès à ces dispositifs soit adéquat** pour les femmes en errance ;

- un **accompagnement** spécifique (par exemple, inspiré de la logique des **experts du vécu**) devrait être mis en place pour faciliter la **transition** entre la situation de détresse et le travail de groupe.

Éviter la « double peine » pour les victimes de violence avec un parcours de migration

Lorsque les violences conjugales ou familiales ont lieu dans un contexte de migration (récente ou non, sous différentes formes), ce contexte contribue souvent à empêcher pendant longtemps la femme de se mettre à l'abri de la violence. Lorsqu'elle le fait, il est fréquent que sa situation administrative s'en trouve compromise, la condamnant à la clandestinité et lui fermant la porte de différents services sociaux. Afin de protéger ces femmes et de leur permettre d'échapper plus facilement à la violence, les mesures à envisager comprennent :

- la possibilité de **prolonger le droit au séjour**, séparément du droit du conjoint (au moins pour la durée nécessaire à l'objectivation de la situation de violence) ; le fait de prévoir explicitement le maintien du droit acquis en dehors des « circonstances exceptionnelles » (art. 9bis) ; le fait d'accorder un droit au séjour autonome dans les cas où le regroupement familial, demandé, n'a pas encore été accordé (en particulier si les conditions de ressources ne sont pas remplies, ou si le conjoint a quitté la Belgique) ;
- l'examen des leviers représentés par les **conventions internationales sur la violence conjugale** (Convention d'Istanbul entrée en vigueur le 1er juillet 2016) et sur les **droits de l'enfant** pour convaincre l'Office des Étrangers d'accorder des procédures de protection spécifiques, conformes aux engagements internationaux.

Promouvoir une fertilisation croisée des expertises entre services concernés

De nombreux services sont impliqués dans les différentes problématiques mobilisées par la situation des femmes en errance : services sociaux ; secteurs de l'enfance, du logement et de la santé ; justice ; police, etc. La prise en charge des différents aspects serait améliorée si l'on favorisait les échanges entre ces services afin de promouvoir des formations et des sensibilisations à l'approche des familles dans leur ensemble et aux spécificités de ces femmes, de renforcer les capacités de repérage précoce des signes de violence et de permettre une meilleure accroche lorsque ces services sont en contact avec ces femmes. Pour opérationnaliser ce travail en réseau, il serait utile :

- d'identifier des **centres de référence** pour les problématiques comportant de la violence conjugale ou de l'errance, et au besoin de créer des cellules d'appui. L'intention est cependant plutôt d'identifier des ressources existantes que de créer de nouvelles structures. Les services « généralistes » concernés par ces réseaux comprennent l'ONE, les PMS, les CPAS, les urgences hospitalières, les services de police... ;
- de développer un **cadre déontologique commun** pour l'accompagnement des femmes vers des centres spécialisés ;
- de mettre en place des collaborations concrètes sur le terrain pour que les **relations personnelles** entre travailleurs des différents secteurs puissent développer une **confiance mutuelle** qui favorise le partage d'informations et de ressources ;
- de développer, en collaboration avec les services spécialisés qui ont une expertise, des projets dans les secteurs « généralistes » qui constituent des **actions de prévention** par rapport à des problématiques **en amont de la violence** et de l'errance. Par exemple, aborder à l'école les thèmes liés au corps, aux limites, à la violence... de façon adéquate par rapport à ce qui est identifié dans le vécu des femmes en errance.

5.3. Les enfants et la parentalité

Les enfants exposés à la violence (qu'ils en soient victimes directes ou non) et éventuellement à une errance en sont sérieusement affectés. La mère se sent souvent coupable d'avoir fait vivre ces difficultés à ses enfants ou de ne pas les avoir suffisamment protégés.

Permettre l'accès de tous les membres de la famille aux maisons d'accueil

Il convient de préserver la cellule familiale au complet lorsqu'elle traverse des situations de crise comme la fuite de violences. Pour dépasser les obstacles actuels, il faut prévoir :

- une **possibilité d'accueil pour les couples et les enfants, quels que soient l'âge et le sexe**, pour éviter le placement d'enfants. La logique institutionnelle ne peut pas justifier l'éclatement de la cellule familiale. Ceci suppose de donner à la maison d'accueil les ressources pour l'accueil d'autres types d'hébergés et de pouvoir gérer les difficultés (ex. : conflits) qui peuvent en découler.

Promouvoir les projets de soutien au développement de l'enfant dans les maisons d'accueil et les services d'accueil de jour

Les enfants hébergés ont des besoins d'ordre psychologique, social, physique, langagier... Leur fragilité lors de leur arrivée en maison d'accueil rend d'autant plus crucial de rencontrer ces besoins afin qu'ils retrouvent un « chemin » de développement conforme à leur âge. Ceci doit comporter :

- un **accès aux lieux d'accueil généralistes de la petite enfance** : prévoir des places en crèches ou en haltes garderie pour enfants de maisons d'accueil (quota de places disponibles, absence de frein financier, formation du personnel aux besoins spécifiques des enfants des familles précarisées) ;
- un **soutien psychologique gratuit** sur le lieu de vie par rapport aux violences subies ou vues (mise à disposition de personnel qualifié se rendant sur place) ;
- une **continuité et une cohérence** dans les supports donnés à l'enfant dans son parcours ;
- le développement de **compétences et de projets spécifiques à la petite enfance** dans les centres d'accueil et d'hébergement (formation du personnel et/ou financement de personnel spécialisé).

Favoriser la collaboration entre le secteur du sans-abrisme et le secteur de l'aide à la jeunesse

La prévention de l'exposition à la violence dans l'intérêt de l'enfant devrait bénéficier du **partage d'expertises entre secteurs** afin d'améliorer la capacité de diagnostic et d'éviter des décisions potentiellement contre-productives. La collaboration pourrait prendre les formes suivantes :

- organiser des **intervisions autour de situations concrètes** (par exemple, sur le modèle de la plateforme d'intervision du Relais Social de Charleroi) ;
- identifier et diffuser les **bonnes pratiques**.

5.4. Transversalité

D'une manière générale, plutôt que de créer de nouvelles structures ou de nouvelles fonctions, il conviendrait **d'augmenter l'efficacité des services existants** par rapport à la problématique spécifique des femmes en errance en renforçant la **formation de tous les intervenants** concernés.

Il serait utile que les travailleurs sociaux, les éducateurs, les puéricultrices, les enseignants, etc. **connaissent mieux le public en grande précarité** pour pouvoir mieux repérer des situations problématiques, mieux y réagir, et connaître les ressources éventuellement nécessaires. Les possibilités de collaboration évoquées plus spécifiquement dans les recommandations ci-dessus en seraient renforcées.

À l'intérieur des institutions potentiellement concernées, les travailleurs en contact avec des sans-abri devraient avoir l'opportunité, sous forme de formation continue, de **passer un temps en « immersion » dans des services pour sans-abri** afin d'en connaître le cadre, la déontologie, et les règles de fonctionnement.

6. BIBLIOGRAPHIE

BASSUK E; PERLOFF J. ; DAWSON R., *Multiply homeless families: the insidious impact of violence*, Housing Policy Debate, volume 12, n°2, 2001, pp. 299-319.

FIRDION J.-M., *Influence des événements de jeunesse et héritage social au sein de la population des utilisateurs des services d'aide aux sans-domicile*, ÉCONOMIE ET STATISTIQUE, n° 391-392, 2006, pp. 85-114.

LA STRADA, *Femmes en rue, dans les services d'hébergement d'urgence, et les maisons d'accueil bruxelloises*. Rapport, Bruxelles, décembre 2014.

MARPSAT Maryse. *Un avantage sous contrainte : le risque moindre pour les femmes de se trouver sans abri*, Population, 54^e année, n°6, 1999, pp. 885-932.

PLANCHE Maëlle, *L'errance des mères : du tri entre les situations aux registres de justification des orientations dans un contexte de maternité*, Pensée plurielle, 1/2014 (n°35), p. 101-112.

STREET C. et ODDIE D., *Des familles sans chez-soi : quel accompagnement des enfants et des parents en maison d'accueil ?*, AMA, 2012.

WENZEL S., KOEGEL, P., GELBERG L., *Antecedents of Physical and Sexual Victimization Among Homeless Women: A Comparison to Homeless Men*, juin 2000, volume 28, n°3, pp 367-390.

WENZEL S., LEAKE B., GELBERG L., *Risk Factors for Major Violence Among Homeless Women*, Journal of Interpersonal Violence, août 2001-16, pp. 739-752.

Annexe 1. **Guide d'entretien et conditions
de passation des interviews
de femmes en errance**

1. EXPLICATIONS ET CONSIGNES

1.1. Thème général : historique des violences subies et éventuels échos ressentis avec des situations ou dispositifs d'aide

Prémisse : L'approche « récit de vie » au sens strict risquerait d'entraîner une longueur excessive des interviews par rapport au contenu utile à l'objet de recherche. Par contre, l'acceptabilité et la facilité à raconter en seraient meilleures. La discussion approfondie en groupe de travail a conclu que l'interview chronologique, partant de l'enfance, risquait de mettre le doigt d'emblée sur les **épisodes les plus douloureux**. L'approche a donc été renversée, préférant **remonter le temps** à partir d'événements récents. Dès lors, on utilisera trois grandes périodes de vie, avec la possibilité de passer d'une période à l'autre si l'on remarque que certains épisodes évoqués sont trop douloureux.

La proposition est donc **une grille d'entretien hybride**, où l'on commence par ouvrir la perspective assez largement, laissant à la **personne le choix du point de départ**, tout en annonçant le **thème des violences**, mais où la grille investigue plus en détail **ces épisodes de violence**, le **vécu associé**, les **associations avec d'autres épisodes**, etc.

Les questions et formulations proposées ici ne sont **pas conçues comme des phrases à énoncer nécessairement telles quelles**. Il va de soi que compte tenu du thème, du public, des circonstances, c'est avant tout à la sensibilité de l'intervieweur qu'il est fait appel pour suivre la philosophie de la démarche plutôt qu'« à nonner » des formules toutes faites. Il est plus important **d'être conscient et d'éviter les incompréhensions et les sources de biaisement ou d'induction de réponses** (même celles auxquelles on ne pense pas a priori) que d'utiliser nécessairement tel mot plutôt qu'un synonyme.

Il est proposé que, dans un délai à définir ensemble, chaque partenaire réalise une **première interview**, puis de réaliser ensemble une **révision de la grille et des consignes** afin de lever les difficultés et ambiguïtés éventuelles.

L'objectif est que chaque partenaire réalise une dizaine d'interviews. Selon les cas, il est souhaitable de les avoir réalisées avant le début de la période hivernale. Dans d'autres cas, cette période est au contraire susceptible de donner accès à une population plus diversifiée.

1.2. Condition de sélection et de réalisation des interviews

A. Identification de l'intervieweur

Il est entendu que les interviews seront conduites par des personnes ayant une **connaissance du public** et surtout une **sensibilité adéquate** vu le thème abordé. Chaque partenaire définira les personnes appelées à réaliser les interviews : responsables de service, travailleurs sociaux connaissant le public, personnes en contact professionnel avec les femmes en errance. On évitera, pour ne pas mélanger les casquettes, que l'intervieweur soit la personne de référence de la femme interrogée dans la structure. Le nom et la fonction de l'intervieweur seront précisés dans le compte rendu.

B. Profil des personnes interviewées

- La femme est arrivée **en demande d'aide en tant que femme seule** (pas en tant que famille ou couple), même si entre-temps elle est (à nouveau) en couple, quel que soit le partenaire.
- **L'enfant** accompagne ou non la femme : s'il est placé (institution, famille) ou avec le père ou chez un autre membre de la famille, il est pris en considération dès lors qu'il **existe dans le discours de la femme**.
- L'errance se réfère aux **catégories ETHOS** suivantes :

SANS ABRI

- 1 Personnes vivant dans la rue
- 2 Personnes en hébergement d'urgence

SANS LOGEMENT

- 3 Personnes en foyer d'hébergement pour personnes sans domicile
 - 3.1 Foyer d'hébergement d'insertion
 - 3.2 Logement provisoire
 - 3.3 Hébergement de transition avec accompagnement
- 4 Personnes en foyer d'hébergement pour femmes (femmes hébergées du fait de violences domestiques et quand l'intention est que la durée du séjour soit courte)
- 5 Personnes en hébergement pour immigrants (?)
- 7 Bénéficiaires d'un accompagnement au logement à plus long terme
 - 7.2 Logement accompagné pour anciens sans-abri

LOGEMENT PRÉCAIRE

- 8 Personnes en habitat précaire
 - 8.1 Provisoirement hébergé dans la famille/chez des amis
 - 8.2 Sans bail de (sous-)location. Occupation d'une habitation sans bail légal
 - 8.3 Occupation illégale d'un terrain

- **Pas de critère d'âge.**
- **Pas d'exclusion a priori sur la base de la santé mentale**, dès lors qu'au moment de l'interview la femme est disponible et capable de tenir un discours suffisamment cohérent sur son parcours de vie.
- Il doit y avoir au moins un **moment de séjour avec un titre de séjour** dans le parcours de la personne interviewée.

C. Conditions de réalisation de l'interview

- L'interview s'effectue **en français**. La répondante a une maîtrise jugée suffisante du français pour pouvoir répondre en français, avec au maximum quelques clarifications éventuelles dans une autre langue.
- L'interview se fait nécessairement dans un **environnement** permettant la **confidentialité** de la parole, compte tenu des thèmes abordés. La personne est seule avec l'intervieweur. L'éventuelle présence d'enfant(s) en bas âge est à apprécier par l'intervieweur, et à discuter préalablement avec l'interviewée.
- La confidentialité de ce qui est raconté doit être **garantie explicitement** à la femme interviewée par rapport aux autres travailleurs de la structure, **sauf si la femme souhaite** que l'on prenne en compte des éléments de récit qu'elle dévoile éventuellement à l'occasion de l'interview.

1. Explications et consignes

- L'intervieweur apprécie la disponibilité psychologique de la femme au moment de réaliser l'interview.
- L'interview **peut éventuellement être interrompue** et reprise à un autre moment, pour autant que les conditions soient similaires pour les différentes parties. Il est préférable d'interrompre et de reprendre plus tard en cas de perturbation (par exemple, l'irruption d'autres personnes) ou de difficultés internes à la personne (émotions excessives...).
- L'intervieweur doit faire preuve de la sensibilité nécessaire pour interrompre l'interview, **proposer toute forme d'aide disponible** (réconfort, écoute, soutien, possibilité de s'isoler...) dans l'immédiat ou après la fin de l'interview si la souffrance liée au récit le nécessite. Il est utile **de tester**, au tout début de l'interview, **la disponibilité de la femme à parler directement de son enfant et/ou de son rôle de mère** afin d'aborder ce sujet avec la délicatesse requise en fonction de ce qui paraît réveiller une souffrance particulière, le cas échéant.
- Il peut être utile d'enregistrer l'interview afin de compléter des notes fragmentaires à certains moments de l'interview, si l'enregistrement ne gêne pas la femme. L'intervieweur doit avoir une **bonne capacité à prendre des notes** schématiques tout en entretenant convenablement la relation avec la femme. Il est attendu de la part de l'intervieweur de fournir un compte rendu **raisonnablement détaillé du récit** de la femme, qui peut être fait à partir de notes manuscrites bien organisées, sans nécessairement retranscrire la totalité des propos. Tous les détails ne sont pas nécessaires, mais on doit pouvoir comprendre, à la lecture du compte rendu, les caractéristiques qui permettent de **comprendre les situations racontées et le rapport éventuel** entre celles-ci et les épisodes de vie antérieurs ou postérieurs, tels que la femme les relie entre eux (causalité, similitudes, réactions...).

2. GUIDE D'ENTRETIEN

2.1. Présentation de la recherche et de la demande d'interview

Ces dernières années, les associations d'accueil, les pouvoirs publics et des organismes de soutien comme CAP48 et la Fondation Roi Baudouin se préoccupent du nombre de femmes se trouvant en difficulté de logement avec leurs enfants, ou éventuellement privées de la garde de ceux-ci pendant qu'elles essaient de remettre leur vie à flot. **Pour améliorer l'accueil et l'aide à ces femmes**, et pour éviter que ces situations ne se produisent, **on essaie de mieux connaître le parcours de ces femmes**, et en particulier les épisodes de violence qu'elles ont pu vivre ou ressentir, tant dans leur vie passée que lors de la prise en charge par des services d'aide. Nous aimerions donc avoir votre témoignage sur ce que vous avez vécu avant et pendant la situation où vous avez été obligée de demander une assistance pour vous en sortir. **J'aimerais que vous racontiez les épisodes marquants de votre vie**, notamment ce que vous pensez qui peut expliquer, même de loin, comment vous êtes arrivée ici. Je m'intéresserai aussi à ce que vous avez ressenti comme violence, soit que vous ayez été blessée physiquement, soit que des situations, décisions vous concernant aient été ressenties comme violentes à votre égard. Vous n'êtes pas obligée de raconter des choses que vous n'avez pas envie de dire, **et vous ne serez jamais jugée sur ce que vous avez fait ou dit**. Ce que vous direz restera absolument anonyme et servira à une recherche sur les points communs entre les femmes ayant connu le même type de parcours. Si vous abordez des choses ou événements pour lesquels **vous voudriez une aide**, dont vous voudriez reparler avec **quelqu'un qui puisse vous aider ou vous accompagner**, on pourra le faire en dehors de l'interview.

2.2. Questions en guise d'introduction

Vous nous avez dit [préciser éventuellement les circonstances où cela a été évoqué ou faire référence à l'enfant s'il accompagne la mère] que vous aviez un enfant [le cas échéant, vivant en institution, chez un autre membre de la famille ou en famille d'accueil]. Nous voudrions en savoir plus sur l'importance ou les conséquences d'être mère dans le parcours et les difficultés que vous avez rencontrées. Pouvez-vous nous parler de votre rôle de mère ?

Vous souvenez-vous, depuis que vous avez des difficultés de logement, d'avoir subi ou ressenti des épisodes de violence ?

Pouvez-vous me retracer, parmi trois grandes périodes de votre vie (la ou les périodes où **vous n'avez pas/n'aviez pas de logement stable**, la ou les périodes de votre vie adulte où vous aviez le cas échéant **un logement**, où vous étiez en couple, ce que l'on pourrait considérer comme des **périodes de vie « insérée » ; votre jeunesse voire votre enfance**) les **épisodes** de vie qui pour vous ont une importance dans la suite de **vos parcours** ? Nous nous arrêterons éventuellement sur les **épisodes de violence** que vous avez subis, ou que vous avez ressentis comme tels, pour détailler un peu, si vous le voulez bien, ce qui s'est passé, comment vous avez réagi et les conséquences que ces épisodes ont eu sur vous, sur votre rôle de mère, sur votre vie.

On entend par « violence » aussi bien la violence physique (coups, blessures, privations...) et la violence sexuelle que la violence psychologique (menaces, hurlements, déni de droits humains, harcèlement, chantage...) ou symbolique (négarion de la personne, de l'identité, exigences contradictoires ou paradoxales...).

2.3. Approfondissements

Pour chaque épisode de violence évoqué, essayez de préciser :

- le contexte : lieu, époque, situation de la femme à cette époque sur des aspects pertinents pour la compréhension de ce qui s'est passé ;
- l'auteur (relation avec la femme, seule, plusieurs, personne agissant à titre individuel ou au nom d'une institution...);
- la réaction de la femme : a-t-elle essayé de se défendre ? A-t-elle porté plainte ou dénoncé les faits d'une manière ou d'une autre ? En a-t-elle parlé à quelqu'un ?
- les conséquences sur la victime : convalescence ; changements en termes de comportement, d'image de soi, de confiance en soi ou vis-à-vis des autres ; hypersensibilité à certaines choses... ;
- a-t-elle ressenti ou craint un jugement sur elle suite à ces événements ? De la part de qui, de quel type de personnes ? En général ? De la part de proches ?
- En particulier : cette expérience a-t-elle trouvé des échos dans des situations ultérieures ?

2.4. Votre rôle de mère

Être mère, dans la situation que vous connaissez, qu'est-ce que ça signifie pour vous ? Le fait d'avoir un (ou des) enfant(s) a-t-il augmenté vos difficultés ? Est-ce une source de souffrance supplémentaire pour vous ? Avez-vous subi des violences dans des situations où vous vouliez protéger votre enfant ?

L'enfant a-t-il été victime de violence ? A-t-il subi des conséquences, même indirectes, de la violence subie par la femme ?

La présence de l'enfant a-t-il eu des conséquences quant à l'acceptation ou au refus par la femme de propositions d'aide, de prise en charge ? Préciser autant que possible le contexte et les raisons, en respectant la confidentialité.

La mère a-t-elle pu recevoir les soins dont elle avait besoin pendant la période de difficultés ? A-t-elle modifié ses choix, ses décisions ou actes en fonction de l'accès aux soins, pour elle-même et/ou pour l'enfant ?

Un ou des enfants sont-ils nés durant une période d'errance ? La femme a-t-elle souhaité avoir un enfant pendant les périodes difficiles ? Ou au contraire eu des enfants non désirés pendant cette période ?

2.5. Conditions d'aide ou d'accueil

Comment la femme perçoit-elle les conditions dans lesquelles elle est ou a été accueillie lorsqu'elle a demandé de l'aide ?

A-t-elle connu des épisodes de violence (ou vécus comme tels) dans le cadre d'une structure d'accueil, de la part d'autres bénéficiaires, de travailleurs ou d'autres personnes ?

Y a-t-il des situations qui ont été induites par les conditions de l'aide ou de la prise en charge qu'elle a particulièrement mal vécues ? Est-ce en rapport avec l'expérience de violences plus anciennes ? Est-ce vécu comme une violence symbolique, un déni de droits... ?

2.6. Témoignages indirects

La femme a-t-elle été **témoin de violences à l'encontre d'autres femmes** dans le cadre d'une structure d'accueil, de la part d'autres bénéficiaires, de travailleurs ou d'autres personnes ?

Y a-t-il des **situations vécues** par d'autres femmes rencontrées dans les lieux ou services d'accueil qu'elle **considère comme une forme de violence faite à ces femmes** ?

2.7. Évaluation par la femme de ses liens sociaux ou de son état d'isolement

Ressources sociales disponibles (famille, amis) : évaluation, satisfaction, importance de la recherche de contacts sociaux.

2.8. Clôture de l'interview

Dans la mesure où c'est adéquat compte tenu du déroulement et de la durée, terminer sur une note plus positive et sur une ouverture :

- Qu'est-ce qui vous a aidé dans votre parcours ? Qu'est-ce qui aurait pu vous aider si vous l'aviez trouvé/obtenu ?
- Qu'est-ce que vous changeriez en premier lieu dans l'accueil et la prise en charge des femmes dans votre situation ?
- Qu'est-ce qu'il faudrait faire en premier lieu pour éviter à d'autres de vivre ce que vous avez vécu ?
- Dans l'ensemble, comment vous décririez-vous comme personne, après tous ces événements ? Sur quoi pouvez-vous le plus compter en vous-même ?
- Comment voyez-vous votre avenir ? Qu'est-ce qui aujourd'hui vous serait le plus utile pour vous en sortir ?

2.9. Informations contextuelles à demander ou à relier à l'interview si elles sont déjà connues via le dossier de la femme interrogée

- Âge, lieu ou pays d'origine, diplôme et/ou travail accompli.
- Situation actuelle en matière de logement ou d'hébergement.
- Situation actuelle en matière de droits sociaux/administratifs, source de revenus.
- Nombre, âge, situation des enfants.
- Durée de l'« errance », nombre d'épisodes.
- Circonstances ayant mené à l'errance.
- Prises en charge déjà expérimentées.
- Démarches en cours en vue d'une réinsertion.

2.10. Évaluation et/ou commentaires de l'intervieweur

- Évaluation de la santé et de la santé mentale (globalement, informations pertinentes pour l'évaluation de l'interview).
- Commentaires éventuels sur les particularités de ce que la femme interviewée inclut ou exclut de la définition de la violence (à partir, par exemple, des commentaires qu'elle fait sur les questions ou en marge de celles-ci).

Annexe 2. **Tableau des constats et des pistes
de recommandation soumises
au Comité d'accompagnement**

THÈME : LOGEMENT / HÉBERGEMENT

PRÉVENTION	ACCUEIL / GESTION DE LA SITUATION	SORTIE
<p>CONSTAT : Errance suite à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • des violences conjugales • un conflit familial • des difficultés économiques • une sortie d'institution 	<p>CONSTAT : Difficulté d'accès à l'hébergement quand :</p> <ul style="list-style-type: none"> • présence d'un grand enfant • en couple • Seuil d'accès élevé en MA. • Promiscuité en accueil d'urgence. 	<p>CONSTAT : Difficulté à se reloger :</p> <ul style="list-style-type: none"> • prix • discriminations (raciales et sociales et en tant que famille monoparentale) / cumul de caractéristiques discriminées <p>Difficulté à se maintenir en logement.</p>
<p>PROPOSITIONS :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Enfoncer le clou de l'insuffisance d'offre de logements accessibles • Faire de la prévention en soutenant le réseau social/familial comme filet de sécurité • Sensibiliser les acteurs concernés (en particulier les sociétés de logements sociaux) aux risques liés à la perte du logement (prévention d'expulsions - accompagnement) • Dans le cadre du plan contre les violences conjugales : prêter une attention particulière aux femmes plus fragilisées (faibles ressources) dans les décisions de protection (éloignement du conjoint) Prendre des dispositions spécifiques (information des services de première ligne -ex. : police -, organisation...) pour orienter vers les centres d'accueil pour victimes de violences, MA ou MM et éviter le circuit de l'urgence • Informer le public sur les structures d'accueil existantes (MA, MM) • Assurer le suivi des CPAS ou entre CPAS pour maintenir les droits et les aides en cas de déménagement 	<p>PROPOSITIONS :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ouvrir des places pour familles sans ressources en MA • Places d'accueil pour parents-enfants à bas seuil quant à la composition familiale (= bonne pratique Bxl) y compris pour les grands enfants • Développer l'accompagnement social multidisciplinaire (avec un référent) • Assurer la présence de personnel formé à la petite enfance dans les services d'aide aux sans-abri • Harmoniser les cadres de fonctionnement des MA (COCOM, COCOF, RW) 	<p>PROPOSITIONS :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Capteur logement • Dispositif de logement accompagné pour parents+enfants (accessibilité directe de la rue au logement) : prévoir des catégories d'éligibilité pour les femmes avec enfants • Informer et promouvoir les formules d'habitat non classiques • Fournir un accompagnement socio-médico-psychologique pour assurer une continuité après l'hébergement • Laisser la femme choisir quels services vont continuer à la suivre en logement
<p>Commun aux 3 thèmes</p>	<p>Formation spécifique des TS aux problématiques des femmes en errance, des victimes de violence : éviter de reproduire des ruptures connues dans le parcours de la femme</p>	

THÈME : BESOINS ET VÉCU DE LA FEMME

PRÉVENTION	ACCUEIL / GESTION DE LA SITUATION	SORTIE
<p>CONSTAT :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ces femmes ont souvent connu de la violence, ou un climat familial très dégradé dans leur enfance • Effet déstructurant du placement en institution sur les compétences sociales et l'estime de soi • Presque toujours victimes de violence à l'âge adulte (migrantes ou non) • Vulnérabilité des migrantes victimes de violence quant au droit au séjour • Faibles ressources culturelles : souvent niveau scolaire élémentaire et/ou enseignement spécialisé, parfois handicap reconnu • Faibles ressources sociales • Problèmes de santé mentale avérés et/ou assuétudes présentes ou passées 	<p>CONSTAT :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Elles souffrent souvent d'un manque d'estime de soi • Elles formatent parfois le discours sur les attentes sociales (ex. souhait de récupérer les enfants quand ils sont placés) • Besoin de soins SM ou tox. • Difficultés administratives : seuil trop haut (CPAS, revenus, séjour...) • Difficultés judiciaires • Problèmes liés au risque de séparation dans le lieu d'accueil si la femme est de nouveau en couple 	<p>CONSTAT :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Difficulté à concrétiser les projets de relogement, de réinsertion, de reprise des enfants • Manque de continuité dans les soins
<p>PROPOSITIONS :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développer l'éducation aux ressources en cas de problèmes : information sur l'existence des aides pour victimes de violence, accompagnements sociaux... • Prévention SM en première ligne (services généralistes) • Diagnostic précoce des violences conjugales en 1^{re} ligne (médecine générale, avocats, AS...) • Campagne d'information sur les violences, y compris psychologiques ou autres, à destination d'un public défavorisé • Développer le travail du SAJ en fonction des connaissances sur le phénomène (maintien du contact avec la famille vs. mise à l'abri de la violence) • Information sur les droits auprès des migrantes • Développer l'accès des femmes précarisées aux programmes d'éducation à la santé et visant l'autonomie sociale et sexuelle • Promouvoir l'accès au suivi gynécologique, dont la contraception • Extension du fonds social de formation sur la thématique des femmes en précarité pour le secteur de l'aide sociale et des soins de santé • Création et diffusion de guides pratiques à l'attention des travailleurs de 1^{re} ligne par bassin de vie • Insister auprès des services de police et de prévention sur la prise en compte des plaintes en vue de la protection de la femme, sans jugement 	<p>PROPOSITIONS :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développement et promotion de bonnes pratiques pour la restauration de l'estime de soi • Développement de la capacité de la femme à agir, réagir face aux événements • Empowerment • Guichets administratifs à bas seuil • Simplification administrative • Accompagnement psychologique et social renforcé, transversal et stable dans les changements d'hébergement (accessibilité temporelle et financière) • Préparation de la transition vers le secteur du handicap • Sensibilisation des TS au repérage des discours formatés : écoute des « vrais » besoins de la femme en dehors du jugement social <p>MIGRATION :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Séparation des statuts de séjour du conjoint et de la femme avec enfants en cas de fuite pour violence • Titre de séjour provisoire pour la femme avec enfants le temps d'objectiver la violence 	<p>PROPOSITIONS :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer l'accompagnement médical, social et psychologique • Assurer la continuité des soins en sécurisant le secret partagé • Suivre le dossier géographique • Travailler sur les vrais souhaits de la femme, sans jugement social • Favoriser le réseau social au travers de l'intégration dans le milieu de vie (ex. : SIS)

THÈME PARENTALITÉ / ENFANT

PRÉVENTION	ACCUEIL / GESTION DE LA SITUATION	SORTIE
<p>CONSTAT :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'enfant est soumis à un risque de reproduction générationnelle par exposition à la violence ou par séparation affective • La femme reste exposée à la violence conjugale « pour protéger ses enfants » • Parfois, l'enfant est l'élément déclencheur de la fuite quand le conjoint s'en prend à lui ou exprime que la situation lui est insupportable • Séparation des enfants parfois préalable à l'errance • Parfois, actions inopportunes des services par rapport aux situations de violence (ex : SAJ met en présence la femme et le conjoint violent : reprise de la violence ; censure des événements de violence par intimidation) 	<p>CONSTAT :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rapport à l'enfant profondément ambivalent : motivation à vivre et source de culpabilité à la fois • Discours exprimant le souhait de retrouver les enfants (quand séparés) ou de les mettre à l'abri (quand présents) avec une intensité variable • Peur de la reproduction générationnelle • Difficultés à gérer la garde des enfants en situation d'urgence pour réaliser les démarches administratives ou avoir un emploi • Difficultés liées à la séparation avec certains enfants si l'âge ne permet pas l'accueil de tous au même endroit • Difficultés de gestion des enfants dans le cadre de l'accueil (limites, cadeaux...) 	<p>CONSTAT :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour beaucoup, souhait de mettre en place les conditions requises pour récupérer la garde des enfants placés • Pour les femmes accompagnées : souhait de fournir un cadre plus stable aux enfants
<p>PROPOSITIONS :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcement du rôle de diagnostic et de prévention des services « de droit commun » : ONE, crèche, école, médecine générale pour éviter la reproduction générationnelle • Sensibilisation et formation du secteur de la petite enfance sur le diagnostic et les conséquences de la violence familiale sur les enfants • Soutien spécifique de ces services à la mère en difficulté en cas de violence ou de graves problèmes • Formations à la problématique des femmes avec enfants en grande précarité pour le personnel de ces services • Mise en place de procédures spécifiques en cas de soupçon de violences conjugales • Développement de soins psychologiques pour les enfants exposés à de la violence en famille 	<p>PROPOSITIONS :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Soutien psychologique gratuit pour les enfants sur le lieu d'accueil ou à l'école • Développer des possibilités de faire garder les enfants gratuitement pendant les activités de la mère ou pour souffler (y compris la nuit) • Accès gratuit aux milieux d'accueil de la petite enfance • Articulation des services sociaux généraux avec les services pour sans-abri • Soutien psychologique à la mère pour qu'elle restaure son estime de soi en tant que parent 	<p>PROPOSITIONS :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement dans le relogement ou les formes d'habitat (cf. supra) • Accès gratuit à l'accueil • Assurer la continuité des soins • Stabilité des équipes qui assurent le suivi après hébergement

www.kbs-frb.be



Fondation Roi Baudouin,
Fondation d'utilité publique
Rue Brederode 21, 1000 Bruxelles
info@kbs-frb.be
T. 02-500 45 55
Les dons sur notre compte
IBAN: BE10 0000 0000 0404
BIC: BPOTBEB1 sont fiscalement
déductibles à partir de 40 euros.

Fondation Roi Baudouin **Agir ensemble pour une société meilleure**

La Fondation Roi Baudouin est une fondation indépendante et pluraliste, active aux niveaux local, régional, fédéral, européen et international. Nous voulons apporter des changements positifs dans la société et, par conséquent, nous investissons dans des projets ou des individus inspirants. En 2015, la Fondation Roi Baudouin et les Fonds qu'elle gère ont attribué 34,8 millions d'euros de soutien à 1.813 organisations et 264 individus pour des projets qui touchent à la pauvreté, à la santé, au développement, à l'engagement sociétal, au patrimoine...

La Fondation organise également des journées d'études, des tables rondes et des expositions. Elle partage des expériences et des résultats de recherche dans des publications (gratuites). Elle noue des partenariats et stimule la philanthropie 'via' et non 'pour' la Fondation Roi Baudouin.

2.155 personnes mettent leur expertise à disposition dans nos commissions d'experts, comités d'accompagnement, comités de gestion et jurys indépendants. Leur engagement bénévole garantit des choix de qualité, l'indépendance et le pluralisme.

La Fondation a été créée en 1976, à l'occasion des 25 ans de règne du roi Baudouin.

Merci à la Loterie Nationale et à tous les donateurs pour leur précieux soutien.

www.kbs-frb.be Abonnez-vous à notre e-news
Suivez-nous sur Facebook | Twitter | YouTube | LinkedIn

PUB N° 3448

**Femmes et enfants en errance,
le sans-abrisme au féminin**

**Recherche-action sur le parcours des femmes
avec enfants au sein de trois structures d'accueil
en Wallonie et à Bruxelles**